Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Conseil Municipal du 14 Février 2023

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

SOMMAIRE

Contexte économique international page 4

Contexte national, loi de Finances 2023 et Conséquences du contexte géopolitique page 9

Contexte local financier page 16

Nos engagements / Nos actions page 22

Nos orientations budgétaires page 38

Fonctionnement page 40
Investissements page 43
Programmation Pluriannuelle d'Investissements page 47

Structure et gestion de la dette page 50

Politique en matière de Ressources Humaines page 53

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale.

Cet exercice doit permettre à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans les deux mois précédant le vote du budget.

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein du Conseil municipal.

Ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Enfin, le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Contexte économique international et national, loi de finances 2023 et les conséquences du contexte géopolitique

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique international

Une économie mondiale bouleversée par le contexte géopolitique, conséquence du conflit en Ukraine

À l'échelle internationale : Depuis février 2022 et le début de la guerre en Ukraine, les 27 États membres de l'Union européenne ont adopté plusieurs sanctions économiques à l'encontre de la Russie. Ces mesures ont eu pour objectif de l'isoler du système financier international et de faire pression sur ses soutiens politiques et économiques. Elles affectent directement l'économie russe et entravent au long cours la poursuite de son effort de guerre. Ces mesures ont toutefois remis en cause l'accès de l'Europe aux ressources gazières russes, dont elle était significativement dépendante, induisant une véritable explosion des prix de l'énergie sur les marchés européens.

Ces conflits et crises géopolitiques se transforment rapidement en crises économiques aiguës, et les pleins effets de celle générée par la guerre en Ukraine sont encore à craindre dans les prochains mois. Les prévisions de croissance sont progressivement revues à la baisse. La constitution de stocks de précaution contribue à doper une inflation qui atteint désormais des taux à deux chiffres au sein de l'Union européenne, avec une moyenne de plus de 10% en octobre 2022.

Marquée par la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, la croissance mondiale sera fortement affaiblie en 2022 par rapport au regain constaté de 2021. Associée à la hausse des taux d'intérêt, celle de l'inflation contribue à une montée des incertitudes.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International, la croissance devrait ralentir, passant de 6,0 % l'année dernière à 3,2 % en 2022. Un durcissement des conditions financières mondiales risque de provoquer le surendettement de pays émergents et de pays en développement et une aggravation de la crise du secteur immobilier en raison d'une forte hausse des taux d'intérêt.

Alors que la hausse des prix continue d'amputer considérablement les niveaux de vie dans le monde entier, la lutte contre l'inflation devient un objectif prioritaire. En effet, à l'échelle mondiale et dans les économies avancées, elle est à son plus haut niveau depuis 2008. Dans les économies émergentes et en développement, elle a atteint un niveau record depuis 2011.

La maîtrise de l'inflation constituera ainsi un enjeu majeur pour 2023, d'autant que la hausse de prix contraint les banques centrales à procéder à des relèvements accélérés des taux d'intérêts et donc des conditions de financement de l'économie mondiale.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique international

Au sein de la Zone Euro :

Même si la croissance économique a été meilleure que prévue au premier semestre 2022, grâce aux effets de la réouverture de l'économie et à un fort rebond du tourisme, la guerre en Ukraine continue d'avoir des conséquences économiques qui assombrissent les perspectives de l'économie de la zone Euro tout en accentuant encore les tensions inflationnistes.

Les perturbations de l'approvisionnement en gaz naturel conjuguées à la montée en flèche des prix du gaz et de l'électricité ont accru l'incertitude, entamé sévèrement la confiance et entraîné des pertes croissantes de revenu réel qui devraient provoquer une stagnation de l'économie de la Zone Euro au premier trimestre 2023.

L'incertitude entourant les perspectives tant à court terme qu'à moyen terme reste très forte.

Ces projections reposent sur les hypothèses selon lesquelles, d'une part, la demande de gaz sera atténuée par les prix élevés et les mesures préventives d'économie d'énergie (résultant du récent accord de l'Union européenne (UE) visant à réduire la demande de gaz jusqu'à 15 %) et, d'autre part, aucun rationnement majeur du gaz ne sera nécessaire. Toutefois, des réductions de la consommation s'avéreront indispensables cet hiver dans les pays fortement dépendants des importations de gaz naturel russe et menacés de pénurie d'approvisionnement.

À moyen terme, au fur et à mesure du rééquilibrage du marché de l'énergie, de la diminution de l'incertitude, de la résorption des goulets d'étranglement au niveau de l'offre et de la progression des revenus réels, la croissance devrait rebondir, en dépit de conditions de financement moins favorables.

Le marché du travail devrait s'affaiblir à la suite du ralentissement de l'activité économique, tout en demeurant globalement relativement résistant.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique international

Croissance du PIB en volume de la Zone Euro
(variations trimestrielles en pourcentage ; données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrés)

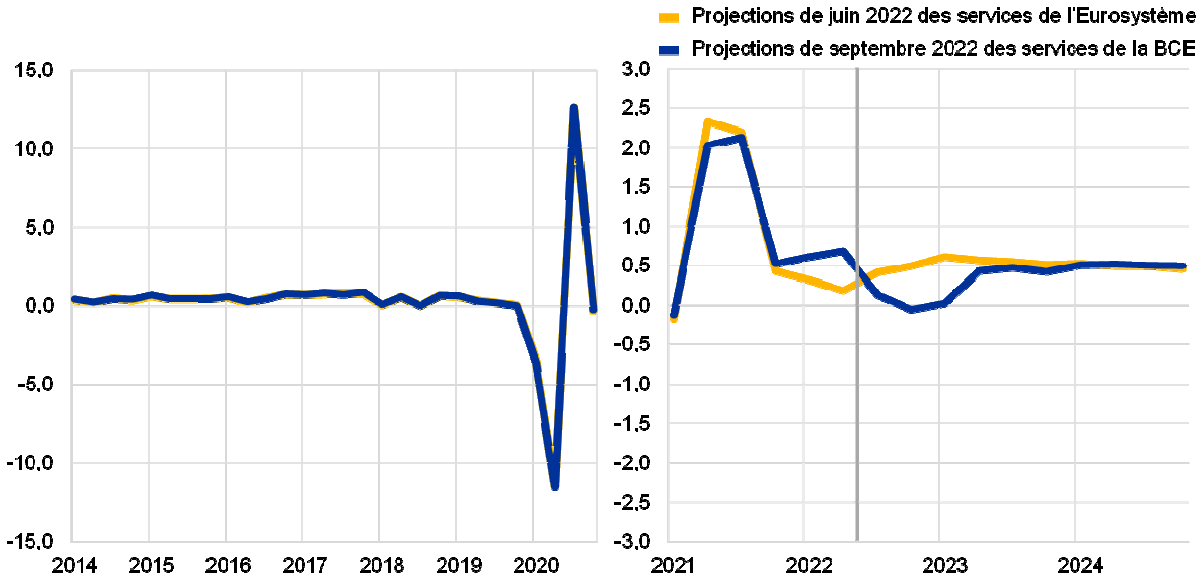

La Croissance : La Banque Centrale Européenne (BCE) table sur une croissance de 3,4% pour l'ensemble de la Zone Euro en 2022, puis sur une croissance modérée de **0,5 % en 2023.**

L'inflation devrait s'élever à 6,3% en 2023 contre 5,5% prévus auparavant, avant de baisser à 3,4% en 2024 et 2,3% en 2025. La Zone Euro devrait échapper de peu à la récession en 2023, la BCE prévoyant une croissance du PIB de 0,5% en 2023 contre 0,9% en septembre 2022, puis de 1,9% en 2024.

Le taux de chômage est à 6,6% dans la Zone Euro et 6,0% dans l'UE.
En septembre 2022, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la Zone Euro était de 6,6%, en baisse par rapport au taux de 6,7% enregistré en août 2022 et en baisse par rapport au taux de 7,3% enregistré en septembre 2021. Le taux de chômage de l'UE était de 6,0% en septembre 2022, stable par rapport au taux enregistré en août 2022 et en baisse par rapport au taux de 6,7% enregistré en septembre 2021. Ces chiffres sont publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique international

Les taux d'intérêts : Avec une inflation de plus de 6% en Zone Euro, les marchés enregistrent de fortes hausses des taux d'intérêt.
La BCE a relevé, le 15 décembre 2022, pour la quatrième fois depuis juillet dernier, les taux d'intérêt en zone euro.

Cette nouvelle hausse est de 50 points de base, après deux hausses plus fortes de 75 points de base.

A partir du 21 décembre 2022, le **principal taux de refinancement passe en Zone Euro de 2% à 2,5%**. La Banque centrale européenne rejoint ainsi la Réserve fédérale américaine (FED) qui avait remonté ses taux de 50 points de base le 14 décembre 2022. Cette décision fait suite à une **première décision d'un relèvement des taux prise en juillet 2022**, puis d'**une nouvelle décision prise en septembre** et d'**une troisième prise en octobre**.

Depuis juillet 2022, l'augmentation cumulée s'élève à 250 points de base en Zone euro. C'est la plus forte progression des taux depuis la création de l'euro en 1999 en si peu de temps.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

Au niveau national : Pour la Banque de France, sur la fin d'année 2022, et malgré la succession des chocs externes, l'activité économique continue de faire preuve de résilience.

En décembre 2022, l'activité progresse dans l'**industrie**, un peu plus nettement que ce qui avait été anticipé par les chefs d'entreprise le mois dernier.

Dans les **services marchands**, l'activité progresse nettement en décembre 2022, à la fois dans les services à la personne (hébergement, restauration) et dans une moindre mesure dans les services aux entreprises (conseil de gestion, services d'information, programmation, activités juridiques et comptables).

L'activité augmente de nouveau dans le secteur du **bâtiment**, notamment dans le second œuvre.

Sur l'ensemble du dernier trimestre 2022, la croissance du PIB s'établirait ainsi autour de + 0,1 % par rapport au trimestre précédent.

En dépit d'évolutions favorables en novembre et décembre, la croissance trimestrielle du PIB serait modeste sur le trimestre car pénalisée par la baisse du PIB en octobre. En raison des grèves dans les raffineries et de la maintenance des centrales nucléaires, l'activité avait fortement reculé ce mois-là dans l'industrie, mais aussi dans les services marchands, dont certaines composantes (commerce de détail, restauration) – en particulier dans les zones rurales – ont été également affectées par les pénuries de carburant.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

L'inflation : En 2023, la Banque de France prévoit une inflation nationale mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation) à **6,0 % en moyenne annuelle** mais avec un profil temporel très différent. Le début d'année 2023 devrait être marqué par un pic dû naturellement à des hausses importantes des tarifs de l'énergie et de tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, puis une décrue, progressive mais nette, à partir du second semestre 2023.

Pouvoir d'achat des ménages : Compte tenu de la hausse à 6 % de l'inflation en 2023, **le pouvoir d'achat progresserait de +0,9 % sur l'année**.
Au total, entre 2019 et 2023, le pouvoir d'achat des ménages progresserait à un rythme supérieur à celui de l'activité (hausse de +0,9 % par an contre une croissance moyenne de +0,5 %). Des dispositifs exceptionnels de soutien au pouvoir d'achat sont renforcés, avec la poursuite du versement de l'indemnité inflation et des subventions aux fournisseurs de gaz dans le cadre du bouclier tarifaire.

Le taux de chômage en France est resté stable au deuxième semestre 2022 et demeure en janvier 2023 à 7,2 %.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

Le déficit public

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique.

Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

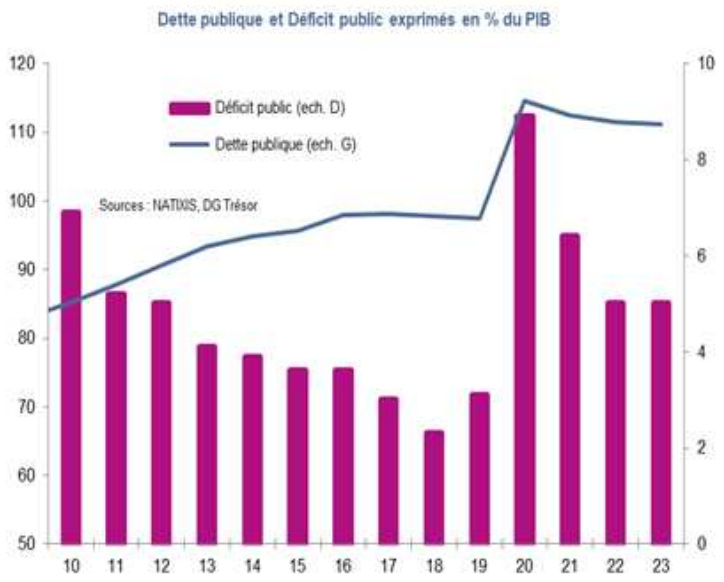

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

La loi de Finances pour 2023

Publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 2022, la loi de Finances 2023 prévoit un certain nombre de mesures fiscales pour les particuliers et instaure des dispositifs pour aider les ménages à faire face à la hausse des dépenses énergétiques en partie liées à la guerre en Ukraine.

Le Gouvernement table sur une **prévision de croissance de 1%** et sur **une inflation de 4,2% en 2023**. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. **Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023** (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les dispositifs d'aide pour faire face à la hausse des prix de l'énergie

Le bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité est prolongé en 2023. La hausse des tarifs est limitée à 15 % à compter du 1er janvier 2023 pour le gaz, et également à 15 % pour l'électricité à compter du 1er février 2023. Cette limitation de la hausse des tarifs concerne tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes.

Une indemnité carburant d'un montant de 100 € sera versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes qui utilisent leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour aller travailler. Cette aide peut être demandée depuis le 16 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

Les mesures pour les particuliers

Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages. Le coût de la mesure se chiffre à six milliards d'euros.

D'autres mesures ont été votées comme :

- le relèvement à 3500 euros par enfant à charge du plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant de moins de six ans (contre 2300 euros jusqu'ici) ;
- la hausse de la valeur faciale des tickets restaurant à 13 euros (contre 11,84 actuellement)
- l'extension de la demi-part fiscale supplémentaire à toutes les veuves d'anciens combattants.
- **Suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales** à partir du 1er janvier 2023, cette taxe reste due pour les résidences secondaires.

Les aides en faveur de la transition écologique

- **Les aides à l'achat de vélos sont reconduites et renforcées en 2023**. Le bonus écologique de 300 € depuis août 2022 pour l'achat d'un vélo neuf est reconduit pour l'année 2023. Le seuil d'éligibilité est augmenté, pour bénéficier de l'aide, le revenu fiscal de référence par part doit être inférieur à 14 089 € contre 13 489 € auparavant. Pour bénéficier du bonus de 400 €, le revenu fiscal par part doit être inférieur à 6 358 € contre 6 300 € auparavant.

- **L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi**. **Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité est renforcé** et le dispositif MaPrimeRénov' est davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes. L'Accompagnateur Rénov' devient obligatoire à partir du 1er janvier 2023 pour bénéficier de subventions pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement.

- **Un nouveau dispositif de leasing social** : un service de location de voiture électrique à 100 € par mois pour les foyers modestes devrait être lancé au second semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

- **Taux réduit de TVA à 5,5%**

Les prestations de pose, d'installation et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les locaux à usage d'habitation pourront bénéficier du taux réduit de TVA de 5,5%.

La Loi de Finances 2023 prévoit que relèveront du taux réduit les prestations de rénovation énergétique répondant aux conditions suivantes :

- elles devront être effectuées dans des locaux achevés depuis au moins de 2 ans

- les locaux devront être affectés ou destinés à être affectés à l'issue des travaux à un usage d'habitation

- ces prestations devront porter sur la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, d'équipements, d'appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables par l'amélioration de l'isolation thermique, du chauffage et de la ventilation et de la production d'eau chaude sanitaire.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte économique national

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023.

- **La Loi de Finances 2023 prévoit la suppression sur 2 ans de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**. La cotisation due au titre de 2023 sera diminuée de moitié (division par 2 du taux d'imposition). Le montant de la cotisation minimale sera en conséquence réduite à 63 €. Le taux du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée est abaissé à 1,625% pour les impositions dues au titre de 2023. A compter de 2024, les entreprises ne seront plus redevables de la CVAE. Le taux du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée sera réduit à 1,25% ; il ne concernera plus que la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

- Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros,** aussi appelé **"fonds vert"**, doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels…) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires…) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Une **aide exceptionnelle de 300 millions d'euros** a été ajoutée par le gouvernement **en faveur des collectivités qui organisent des transports publics**, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités (afin d'éviter une hausse de 20%, voire 33% du passe Navigo).

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE GUYANCOURT

ROB 2023

Contexte local

Les conséquences du conflit russo-ukrainien se font jour depuis de nombreux mois. La Ville a en effet été contrainte de réserver une suite favorable aux nombreuses demandes formulées par ses fournisseurs invoquant, à juste titre, à l'appui de pièces justificatives, des **augmentations massives des prix des matières premières**. Il s'agit précisément, du marché de restauration scolaire, de l'achat de papier, du marché d'impression du magazine municipal, de l'achat de produits alimentaires dans les structures dédiées à la petite enfance.

Ces nombreux effets s'étendront à l'année 2023.

Dans ce contexte, nous ne souhaitons pas davantage impacter les Guyancourtoises et Guyancourtois, eux mêmes affectés par ces hausses de prix et poursuivons nos actions participant **à limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement** alors que nos recettes ne s'avèrent plus dynamiques. En effet, le désengagement continu de l'Etat et la diminution constante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) nous oblige à rechercher des solutions et à nous adapter.

Pour autant, la Ville projette un accroissement de ses recettes de fonctionnement en raison d'une augmentation des bases fiscales record depuis 30 ans. En effet, la **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière**, atteint **+7,1% en 2023** (contre 3,4% en 2022) comme le prévoit la loi de Finances 2023. Cette hausse fulgurante est inédite depuis au moins 1989 selon une veille documentaire sur l'historique des coefficients de revalorisation des valeurs locatives réalisée grâce aux données de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI).

Nous nous engageons à ne pas réévaluer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en 2023 et ce jusqu'à la fin du présent mandat.

L'augmentation des taux d'intérêts emporte d'ores et déjà des effets sur les coûts financiers (en fonctionnement) des emprunts que la Ville entend mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Investissements.
Les taux actuels oscillent autour de 3,2% lorsque la Ville empruntait il y a un an à des taux proches de 0 (soit 0,18%).

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte local - Financier

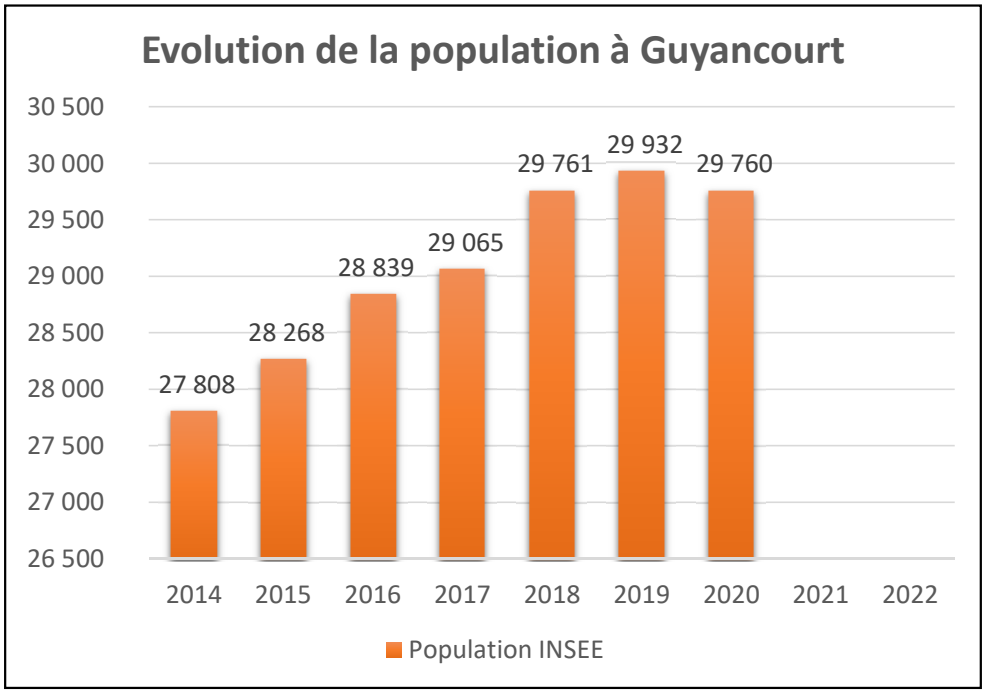

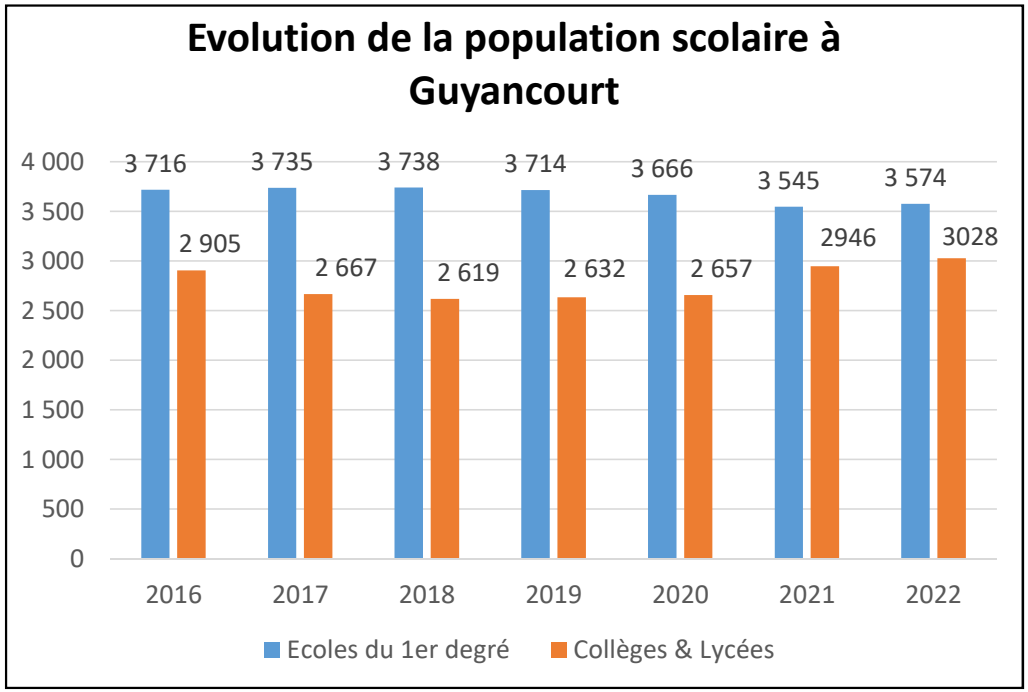

La population totale Guyancourtoise millésimée 2020 entre en vigueur au 1er janvier 2023.

En 2022, les élèves fréquentant les établissements scolaires de la Ville représentent plus de **22 %** de la population Guyancourtoise.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte local - Financier

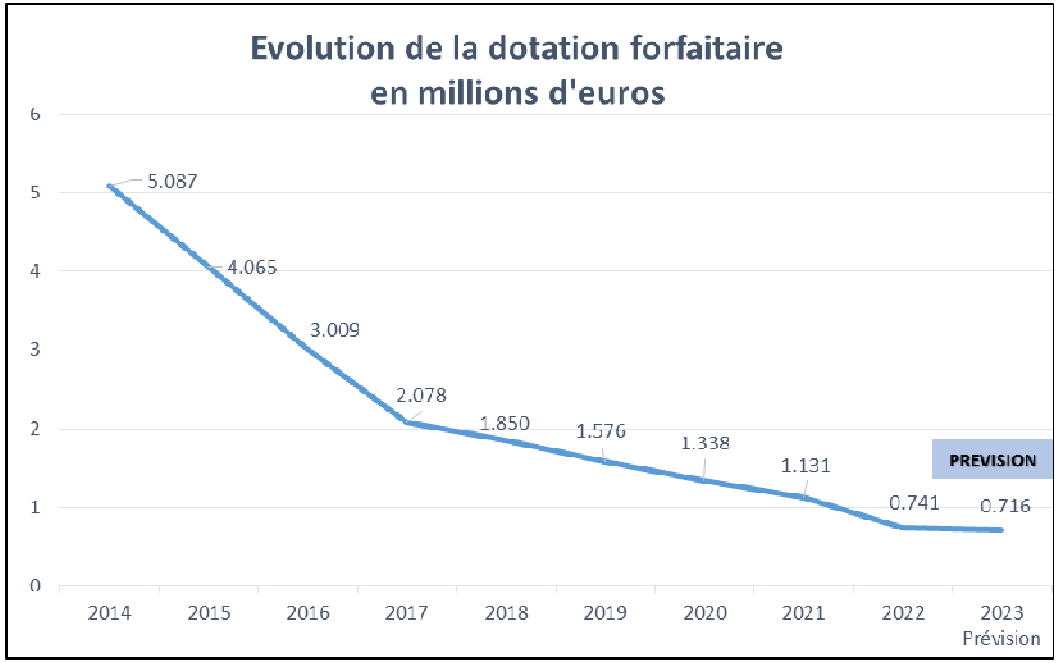

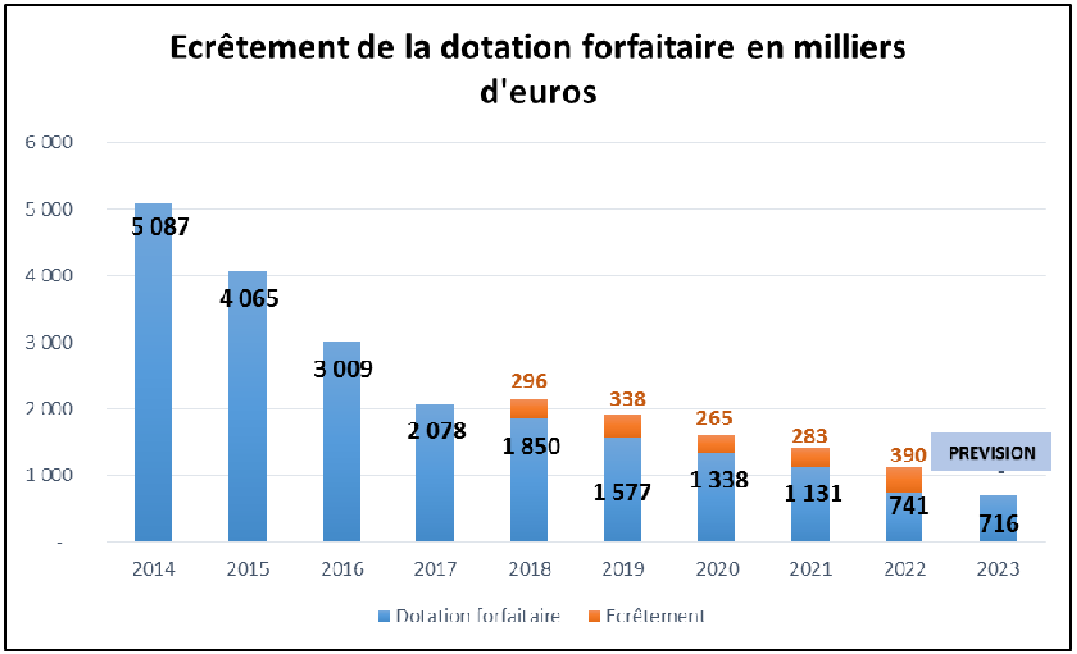

La dotation forfaitaire diminue fortement depuis 2014 : -85 % entre 2014 et 2022.

Sur la période de 2014 à 2017, cela correspond à une baisse des concours de l'Etat dans le cadre de la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Pour la période de 2018 à 2023, c'est un écrêtement qui vient réduire le montant de la DGF.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte local - Financier

PREVISION

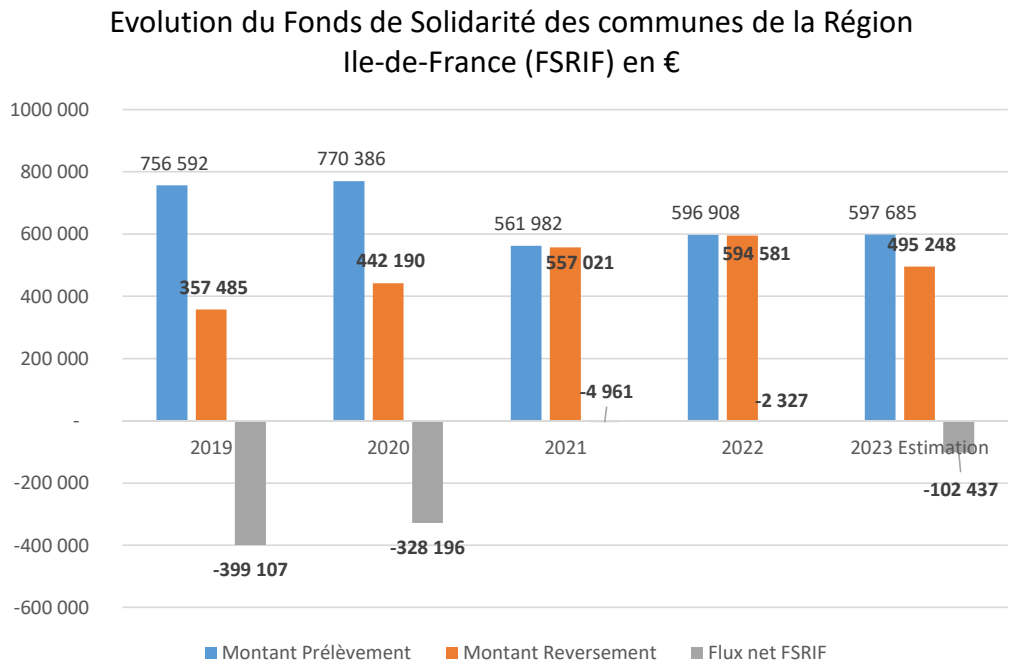

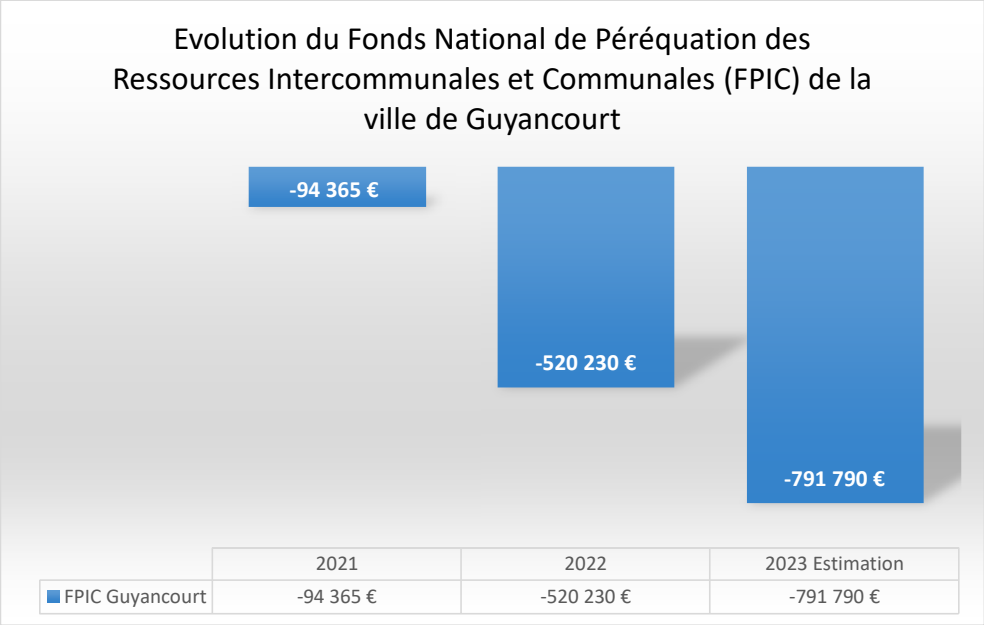

Le FSRIF a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012, il a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La spécificité de ce fonds est qu'il considère les intercommunalités comme échelon de référence.

La ville de Guyancourt est devenue contributrice au FPIC à compter de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte local - Financier

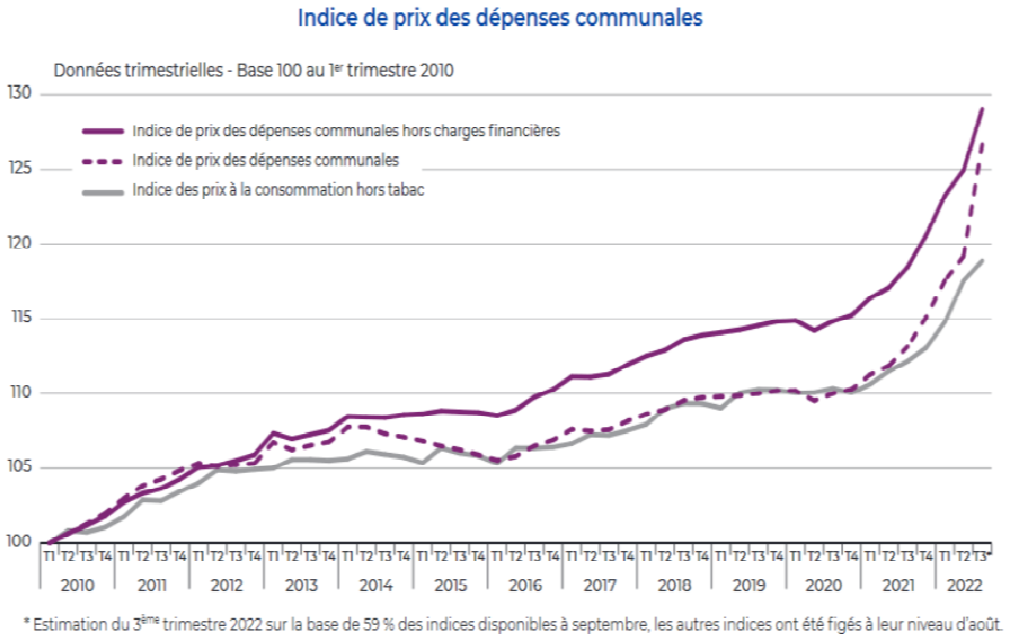

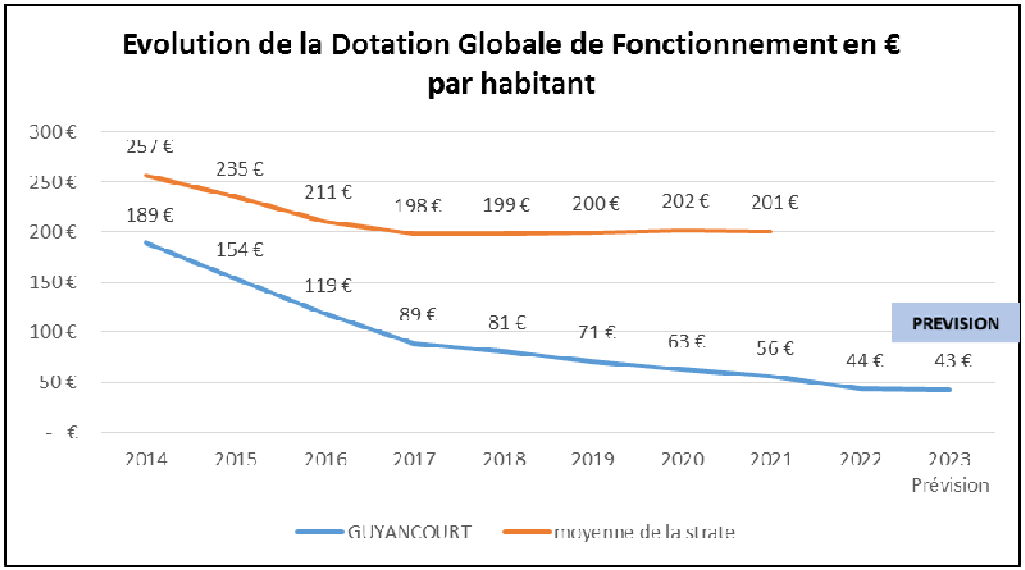

À la fin du 1er semestre 2022, l'indice de prix des dépenses communales progresse bien plus rapidement que l'inflation hors tabac.
Au 30 juin 2022, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse de 5,1 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. L'estimation au 30 septembre 2022 fait même état d'une hausse de 6,5 % compte tenu notamment de la prise en compte au 1er juillet 2022 de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % et de l'inflation générale.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant perçu par la Ville diminue plus fortement chaque année que celle de la moyenne de la strate démographique.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Contexte local - Financier

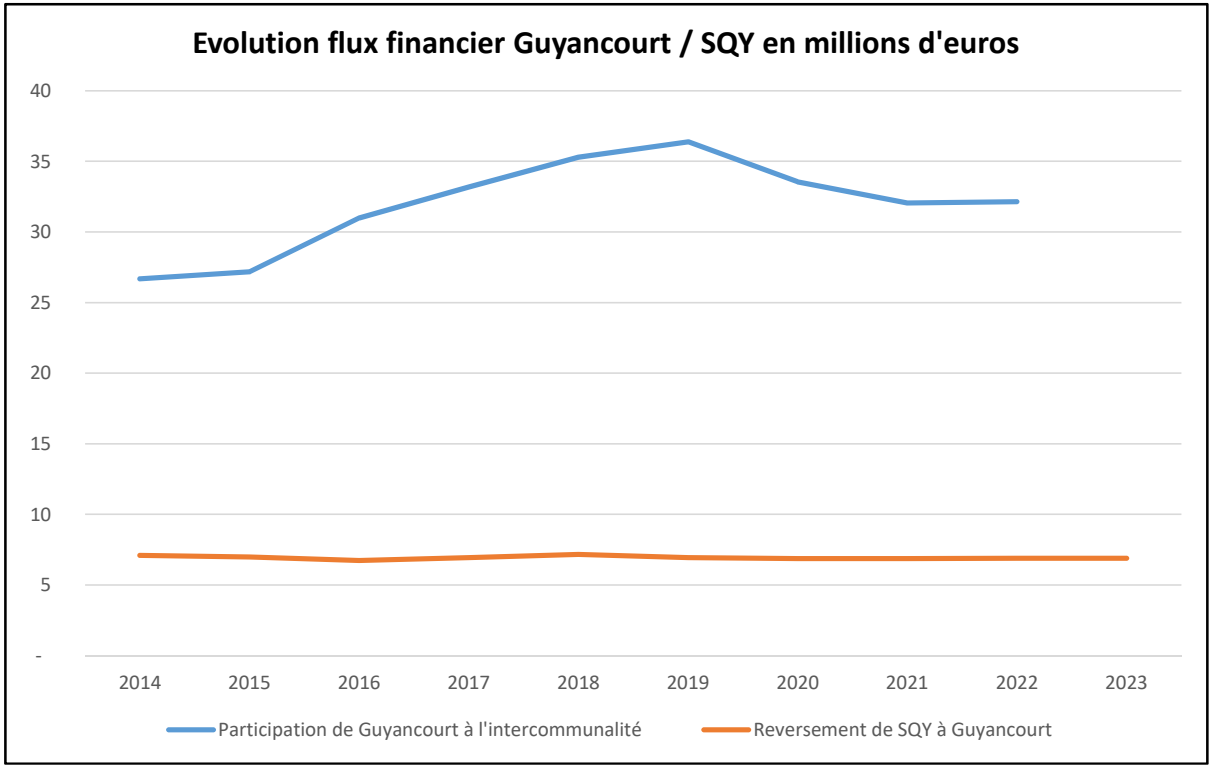

La fiscalité professionnelle du territoire de Guyancourt perçue par la CASQY baisse légèrement en raison de la crise sanitaire, mais Guyancourt reste le plus gros contributeur fiscal de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'attribution de compensation versée à la Ville reste stable, soit : **6 893 296€.**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Nos engagements pour les Guyancourtois se traduisent en actions

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos engagements pour les Guyancourtois

La Municipalité de Guyancourt a fait le choix résolu d'une **ville pour tous**, ce qui signifie que chaque Guyancourtoise et chaque Guyancourtois doit pouvoir y trouver les conditions de son **épanouissement**, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

Cela passe par la mise en place de **politiques publiques promouvant l'égalité et la solidarité.**

Face à l'urgence sociale, économique et climatique, la Ville reste l'un des derniers boucliers pour un certain nombre d'habitants.

C'est pourquoi, nous gardons l'ambition d'**inventer de nouvelles solidarités** pour accompagner les plus fragiles, lutter contre les inégalités et les exclusions. Pour tous, il est essentiel de **préserver un service public de proximité de qualité** qui répond aux besoins et qui les anticipe.

Chaque Guyancourtoise et chaque Guyancourtois doit voir ses besoins quotidiens pris en compte et constater l'impulsion donnée par la Ville pour accompagner les grandes transitions.

Les orientations budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement, traduisent ces priorités et nos engagements.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos engagements pour les Guyancourtois

- ✓ Une ville **solidaire**
- ✓ Une ville inscrite dans la **transition écologique**
- ✓ Une ville plaçant **l'éducation et la jeunesse** au cœur de ses actions
- ✓ Une ville favorisant **la participation de toutes et tous à la vie locale**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Une ville solidaire

La solidarité est au cœur de notre projet politique. Les actions que nous menons en faveur des plus démunis, quotidiennement et tout au long de l'année, sont d'autant plus importantes que la crise économique et ses conséquences sur le coût des produits de première nécessité fragilisent d'abord les plus modestes et qu'elle amplifie les difficultés économiques et sociales.

Engagées notamment par l'intermédiaire du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ces actions visent :

- Les **familles**, avec les aides financières individualisées, mais aussi la politique des quotients familiaux qui est la première illustration de notre vision de la solidarité. L'accès aux services municipaux est facilité pour chaque **famille guyancourtoise.**

- Les **personnes sans emploi**, soutenues par un service municipal qui les accompagne dans leurs recherches et les aide à se réinsérer.

- Les **personnes âgées et les personnes en situation de handicap**, qui peuvent bénéficier d'aides sociales ou énergétiques, ainsi que d'animations organisées par la Ville

- **Les associations caritatives,** qui sont soutenues financièrement et accompagnées dans leurs actions quotidiennes en faveur des plus démunis.

L'année 2023 sera l'occasion de renforcer ces dispositifs, de revaloriser les aides individuelles comme les subventions allouées par le biais du CCAS.

Nous préserverons également les services publics aux habitants qui pourtant ne relèvent pas directement de notre compétence et que beaucoup d'autres villes ont supprimés, par exemple le service emploi, mais aussi la santé. Nos actions en la matière ont été saluées par le Réseau Français des Villes Santé de l'OMS, qui nous a attribué le label « Ville Santé ».

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions pour une ville solidaire

Au-delà de la politique sociale à proprement parler, la notion de solidarité se retrouve dans l'ensemble des secteurs de l'action municipale. Telle est la vision équilibrée et juste de notre ville, qui se reflète dans les orientations budgétaires prises chaque année par l'équipe municipale : une ville où chacune et chacun peut choisir de vivre, quels que soient ses origines sociales ou ses moyens.

Nos actions en faveur de l'accès au logement

Nous œuvrons pour favoriser le parcours résidentiel des Guyancourtois grâce à une offre de logements diversifiée et adaptée, pour que personne ne soit oublié. Nous avons ainsi choisi de développer les programmes en accession aidée (TVA à 5,5%, PSLA, etc.), dont certains ont été livrés aux habitants en 2022.
En 2023, nous entendons aussi poursuivre nos efforts en matière de logements en locatif social, là où beaucoup de collectivités demeurent hélas défaillantes, et faisons en sorte de favoriser les Guyancourtois sur notre contingent Ville. Nous savons aussi innover en promouvant d'autres types d'accession comme le BRS (Bail Réel Solidaire), dont la commercialisation commencera en 2023.

Nos actions favorisant le maintien de la tranquillité publique

Nous faisons le choix de renforcer nos moyens. En 2022, la Police municipale a été dotée d'une « brigade de soirée » permettant l'extension de ses horaires jusqu'à 23h, 7 jours sur 7. Les agents travaillant la nuit bénéficient de nouveaux équipements.

Nous développons également le réseau de caméras de vidéo-protection de la Commune lorsque cela est pertinent.

Nous étudions également la possibilité de mutualiser le CSU (Centre de Supervision Urbain) afin d'en faire un outil plus adapté et performant au service des Guyancourtois.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions pour une ville solidaire

Nos actions en matière de politique de la Ville

Les **12 et 19 octobre 2022**, aux côtés des services de la Préfecture, nous avons conduit sur le quartier du Pont du Routoir, quartier dit prioritaire de la Ville, **un diagnostic territorial partagé en associant les services partenaires** (CAF, Education nationale, Pôle emploi, Conseil départemental des Yvelines…) afin de mieux identifier les besoins des habitants du quartier et ainsi agir plus efficacement en définissant les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Contrat de ville.

Le **11 janvier 2023**, notre Maire, Vice Président de l'agglomération en charge de la santé, de la solidarité et de la politique de la Ville a inauguré la Maison France Services de Guyancourt, installée au cœur du quartier du Pont du Routoir. Afin d'accroître l'activité de ce nouveau service, la Ville a décidé d'y adjoindre l'Espace Public Numérique pour en faire un lieu central accessible au plus grand nombre.

Nos actions en direction des personnes en recherche d'emploi

Le 18 janvier 2023 à l'occasion de la cérémonie des Vœux aux demandeurs d'emplois, notre maire a inauguré les nouveaux locaux du service Emploi de la Ville disposant d'un linéaire de vitrine participant à une meilleure visibilité de ce service public. Si l'emploi n'est pas une compétence relevant des communes, notre Maire a fait le choix de conserver notre service municipal de l'emploi.
Avec ces nouveaux locaux, nos agents continueront d'apporter un accompagnement personnalisé aux personnes en recherche d'emploi.

Enfin, **la dématérialisation des procédures et la simplification des démarches administratives** se poursuivront en 2023 afin d'améliorer le service rendu aux Guyancourtois et faciliter ainsi leurs démarches du quotidien.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Une ville inscrite dans la transition écologique

La Ville de Guyancourt est engagée dans une **démarche de Transition écologique** qui implique un nouveau mode de développement conciliant respect de l'environnement, justice sociale et développement économique.

Le Pacte pour la Transition, que la Ville a signé en 2021, est en parfaite cohérence avec les objectifs de la politique municipale. Il nous conforte dans notre volonté de travailler en transversalité et d'associer tous les services de la Ville et les partenaires mobilisés.

Le plan d'actions de la Ville reste structuré autour de 9 axes :

- **Aménagement et habitat**
- **Consommation responsable**
- **Energie et efficacité**
- **Agriculture et alimentation**
- **Ressources naturelles**
- **Mobilités**
- **Inclusion**
- **Participation citoyenne**
- **Sensibilisation et éducation**

Ces objectifs sont déclinés en enjeux, orientations et actions mises en œuvre par trois modes de réalisation que sont l'ingénierie technique (des services de la Ville principalement), la sensibilisation des habitants et les partenariats avec les acteurs territoriaux (institutionnels, associatifs, …).

Et parce que la Transition Ecologique dépend de la mobilisation de nombreux acteurs, nous travaillons avec des partenaires pour porter des actions communes ou pour défendre les intérêts de la Commune. C'est le cas par exemple du travail auprès de l'agglomération de SQY sur des enjeux tels que les mobilités, la gestion des déchets, l'éclairage, le PCAET, le PPBE, le Plan paysage, le plan « alimentation et circuits courts ».

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Quelques actions en faveur de la transition écologique

- **Installation à Guyancourt de la première ressourcerie pérenne de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,** gérée par l'association Ressources&Vous. Mise à disposition par la Ville de locaux d'une surface de 340m² dans le quartier Pont du Routoir. Ces locaux à vocation écologique et solidaire sont utilisés pour la vente à prix solidaires d'objets collectés, des ateliers de sensibilisation au recyclage et des espaces de tri, stockage et réparation.

- **Création du jardin partagé du Pont du Routoir** et **suivi du jardin partagé des Saules**

- **Accompagnement créatif et logistique dans le cadre d'animations** avec les services municipaux, associations, collectifs d'habitants, classes d'étudiants porteuses de projet en matière de transition écologique (Maisons de quartier, centres sociaux, CME, Service Jeunesse, classes BTS Lycée Hôtelier…)

- **Etude de l'extension du tri du papier dans les groupes scolaires avec les services concernés**

- **Organisation de la seconde édition de la « World Clean Up Day »** (12 circuits mis en place et plus de 150 participants)

- Organisation de la **Fête de la Transition écologique 2022,** participative et coopérative dans le parc de l'Ermitage situé dans le quartier de Bouviers (plus de 500 participants et 30 partenaires)

- Déploiement et suivi des actions élaborées avec le **groupe de travail habitants-services, en lien avec la gestion et la réduction des déchets**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions en faveur de la transition écologique

La Sobriété Énergétique

Chaque geste compte !

Alors que les prix de l'énergie flambent pour les particuliers comme pour les collectivités, la Ville a adopté de nouvelles mesures et a renforcé ses actions pour une meilleure sobriété. La Ville a anticipé des augmentations drastiques des prix du gaz (+450%) prévues en 2023.
Notre plan d'actions vise à limiter notre consommation de kWh et à faire des économies de fonctionnement :

- **Réduction de la température dans nos équipements municipaux** (maisons de quartier et centres sociaux, gymnases) **soit 19° au lieu de 20°** (préconisation nationale). La Ville a fait cependant le choix de privilégier les enfants et de laisser les crèches, les écoles, les accueils de loisirs aux températures initiales. Les créneaux piscine pour les scolaires sont maintenus, aux mêmes températures dans les mêmes conditions qu'habituellement. De plus, elle rationalise les mètres carrés à chauffer en déplaçant des réunions ou des manifestations dans des locaux les plus adaptés et moins énergivores. **La diminution de la température à raison d'1° emporte une économie de 7% sur la facture de gaz.**

- **Fermeture au public de l'Hôtel de Ville tous les samedis** du lundi 24 octobre 2022 et jusqu'au vendredi 7 avril 2023.
  Ouverture de créneaux supplémentaires de rendez-vous pendant la semaine, pour **le service État civil et pour la Régie de Recettes**, pour compenser la fermeture du samedi. Nocturne maintenue le jeudi soir, jusqu'à 20 h, y compris pendant les congés scolaires.

- **Fermeture de la piscine municipale sur la période des petites vacances scolaires**
  L'ouverture de la piscine est maintenue le dimanche pendant l'année scolaire (la fermeture sur une seule journée ne représentant pas de réelles économies d'énergie).

- **Actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents aux éco gestes et à la sobriété énergétique**

- **Poursuivre les travaux de réhabilitation énergétique de nos équipements (école et crèches)**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions en faveur de la transition écologique

En 2023, nos actions se poursuivent et se déclineront ainsi :

- **La poursuite du plan de rénovation énergétique et de maitrise des consommations de fluides des bâtiments communaux** (réhabilitation des Groupes scolaires Delaunay/Morisot et Fromont/Politzer)
- **La finalisation du plan de réduction de la précarité énergétique, en lien avec les bailleurs et les institutions en charge de la thématique (ALEC)**
- **Le renforcement du tri des déchets et la réduction des déchets à la source dans tous les équipements municipaux**
- **Le renforcement des actions de sensibilisation auprès des habitants et en particulier du jeune public dans le cadre des projets portés par le Conseil Municipal des Enfants, dans les Maisons de quartiers et Centres sociaux et sur les temps périscolaires (accueils de loisirs)**
- **Développement des sorties « Nature » dans le cadre des activités des centres de loisirs sur le temps des vacances scolaires**
- **La stratégie de rationalisation et de renouvellement mesuré du parc automobile de la Ville en lien avec le plan de déplacement des agents et l'acquisition de véhicules plus « propres »**
- Poursuite du **déploiement des composteurs de quartiers** en lien avec les jardins partagés

Une nouveauté en 2023

- **La mise en place d'actions en faveur des « Mobilités actives », en particulier la marche dans une optique de santé active**

En janvier 2023, la Ville a lancé le premier groupe Action Projet (GAP) sur les « Mobilités actives » qui va proposer aux habitants de diagnostiquer les besoins des Guyancourtois pour favoriser l'utilisation des mobilités actives (vélo, trottinettes, piéton, PMR) dans l'accès aux équipements publics.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

✓Une ville plaçant **l'éducation et la jeunesse** au cœur de ses actions

L'équipe municipale continue de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes Guyancourtois. Guyancourt investit ainsi fortement pour les soutenir et les accompagner, depuis leur petite enfance jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle et sociale.

L'action de la Ville a d'ailleurs été reconnue par le renouvellement du titre « Ville Amie des Enfants ».

Membre du réseau des Villes éducatrices de France depuis 2006, la Ville consacre une part importante de son budget à l'enfance :

- ✓ Des structures à taille «humaine», entretien des écoles, offre diversifiée en matière de petite enfance (accueil collectif et familial),
- ✓ Un Conseil Municipal des Enfants,
- ✓ Un Conseil des Jeunes,
- ✓ Un dispositif de Réussite Educative (DRE),
- ✓ Des projets périscolaires, cohérence des temps scolaires et périscolaires à partir du projet Educatif de territoire et du Plan mercredi,
- ✓ Un plan numérique,
- ✓ Une adaptation de la restauration aux besoins de la population.

Sans compter les aides spécifiques que la Ville propose aux familles :

- ✓ Fournitures scolaires gratuites,
- ✓ Livre CP,
- ✓ Financement des classes découvertes,
- ✓ Calculatrices pour les CM2, etc.

Enfin, la Ville apporte son soutien aux équipes enseignantes et assure la promotion d'une offre culturelle et sportive de qualité adaptée à tous les publics, jeunes compris.

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

✓Une ville plaçant **l'éducation et la jeunesse** au cœur de ses actions

Nos Objectifs :

- ✓ Placer l'Enfant au cœur de la démarche éducative : respect du bien-être et du rythme de chacun
- ✓ Proposer une organisation cohérente de la journée des enfants, en articulant l'intervention de chaque professionnel et en respectant chacun dans son cadre d'intervention dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- ✓ Proposer un parcours cohérent pour les accompagner dans les différentes étapes jusqu'à l'âge adulte et mettant en place des passerelles sur les étapes clés
- ✓ Mettre en place les moyens d'encadrement nécessaires et s'assurer du suivi et des équilibres
- ✓ Créer les conditions d'échanges apaisés et constructifs avec les partenaires, en particulier l'Education Nationale
- ✓ Gérer l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires en donnant les moyens de fonctionner sur chaque site
- ✓ Mettre en place les moyens et l'encadrement nécessaires à la prise en charge des enfants
- ✓ Créer une continuité éducative avec une approche cohérente et complémentaire
- ✓ Travailler les transitions (temps scolaires/périscolaires, Petite enfance/écoles, CM2/6ème)
- ✓ Proposer des activités de qualité pour permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes dans les activités
- ✓ Permettre l'autonomie et la responsabilisation des enfants et des jeunes adaptés à chaque âge

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions en faveur de **l'éducation et la jeunesse**

En 2023, nous continuerons d'accompagner les jeunes Guyancourtois afin qu'ils puissent devenir des citoyens autonomes et solidaires :

- Développement des actions du Conseil des jeunes et création de passerelles avec le Conseil Municipal des Enfants
- Accompagnement des projets de fin de mandat et élections du Conseil Municipal des Enfants (17ème mandat) > la journée Sport et Santé prévue le 12 mai 2023, rassemblera plus de 700 élèves de CM2 et de 6ème.
- Poursuite du travail de transition scolaire-périscolaire-familles en incluant la petite enfance et la jeunesse (pour la transition CM2/6ème)
- Poursuite de l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Modernisation des modalités d'information, de communication aux familles et d'inscription à l'école à partir de la dématérialisation des procédures
- Organisation de l'accueil des enfants scolarisés en septembre tout le mois d'août dans les accueil de loisirs
- Proposition d'une offre de loisirs adaptée et variée pour tous et une offre de séjours
- Développer les actions autour de la citoyenneté, favoriser et encourager l'engagement citoyen du jeune
- Développement de l'apprentissage au sein de la Ville
- Accompagner le jeune dans ses problématiques, dans ses choix, ses projets, son orientation scolaire et professionnelle

De nouvelles actions seront mises en place cette année :

- Réflexion autour de la nouvelle tarification des activités périscolaires, l'inscription à la journée dans les accueils de loisirs pendant les périodes de petites vacances et repenser l'organisation des études aménagées
- Proposition d'une nouvelle organisation des classes de découverte afin de mieux répondre aux besoins et enjeux
- Subvention aux coopératives des écoles primaires

Ces actions viennent compléter les nouveautés initiées en 2022 (Conseil des jeunes, bourse aux projets, babysitting dating, journée prev'action, nouveaux locaux pour le Point jeunes, distribution d'une calculatrice aux élèves de CM2, accueil des enfants faisant leur rentrée scolaire la dernière semaine du mois d'août, création du service prévention).

Nous nous attacherons à rester au plus proche des jeunes : dans les quartiers, dans les établissements scolaires, dans les structures « jeunesse ». Nous veillerons aussi à ce que chacune et chacun puissent recevoir un égal accès aux dispositifs municipaux, que ce soit en matière de culture, de sports ou de loisirs. **Pour 2023, la Municipalité a fait le choix de geler à nouveau cette année les tarifs de la restauration scolaire et d'engager une réflexion pour aboutir en 2024, à une diminution de la participation des familles.**

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Une ville favorisant **la participation de toutes et tous à la vie locale**

La Municipalité inscrit son action dans le dialogue continu et permanent avec le habitants : soutenir la participation de toutes et de tous, renforcer l'association des citoyens aux projets qui les concernent, débattre sur les sujets qui concernent la Cité, encourager les acteurs de la vie locale, qu'ils soient associatifs ou simples individus.

De nombreux dispositifs existent déjà depuis des années, à l'image d'« Allo Monsieur le Maire », des visites et assemblées de quartiers (2 fois par an), des tours de ville aux habitants (2 fois par an), les permanences des adjoints le 2ème jeudi de chaque mois à l'Hôtel de Ville, sans compter les nombreuses réunions publiques dédiées aux aménagements.

D'autres dispositifs ont été créés depuis 2020, comme le « Facebook Live » mensuel du Maire, ou encore les GAP (Groupes Action Projet).
Trois GAP ont été créés.

- Le **GAP portant sur l'aménagement urbain en lieu et place du bassin Lewigue dans le quartier des Saules a construit un projet avec les services techniques, projet présenté en conseil municipal.** Les études pré-opérationnelles ont été lancées.

- Le **GAP sur la programmation culturelle** initié en juin 2021 poursuit ses travaux et se traduira sur la saison culturelle 2022/2023 (Exposition en mai/juin 2023, création de danse participative en mai et un concert sera programmé d'ici l'été)

- **Le GAP sur les « Mobilités actives »,** lancé en janvier 2023, qui va proposer aux habitantes et habitants de diagnostiquer les besoins pour favoriser l'utilisation des mobilités actives (vélo, trottinettes, piéton, PMR) dans l'accès aux équipements publics.

Ces GAP permettent à des habitantes et habitants de participer à la décision et de co-construire des aménagements ou des politiques municipales.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos actions en faveur de **la participation de toutes et tous à la vie locale**

- **Des Conseils Citoyens (CC) ont été créés dans tous les quartiers de Guyancourt**. Ce sont des instances permettant de recueillir l'avis des habitants de chaque quartier, d'organiser des animations ou de co-construire des projets locaux. Deux élus référents par Conseil citoyen et les services municipaux les aideront à développer leurs initiatives et à s'approprier les enjeux municipaux.

  - **CC du quartier des Garennes**
  - **CC du quartier du Pont du Routoir**
  - **CC des quartiers Saules / Parc / Bouviers**
  - **CC des quartiers Village / Villaroy / Europe**

CONSEIL CITOYEN

- **La concertation relative à l'aménagement du quartier des Savoirs** se poursuivra. Une consultation sur la dénomination du parc urbain du quartier a été initiée fin 2022 et, à son terme, le choix s'est porté sur Marie Curie. La **troisième phase de concertation** est lancée depuis le 21 janvier 2023. L'objectif est de recueillir la parole et de mobiliser de nouveaux habitants et des salariés. Balades urbaines, ateliers, exposition itinérante viendront compléter les dispositifs des premières phases de concertation.

- La Ville favorise l'engagement citoyen et le loisir des habitants par l**e soutien aux associations Guyancourtoises,** soutien renforcé dans le cadre de la conclusion de Contrat d'objectifs et de moyens. Nous faciliterons aussi leur action au quotidien avec la **mise en place d'un portail associatif**.

- **La politique d'animation de la Ville et de ses quartiers** est renforcée, à travers la refonte en cours du projet et des horaires des Maisons de quartier et la pérennisation de **Vive l'été à Guyancourt**.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Nos engagements et nos actions traduits en orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Nos orientations budgétaires 2023

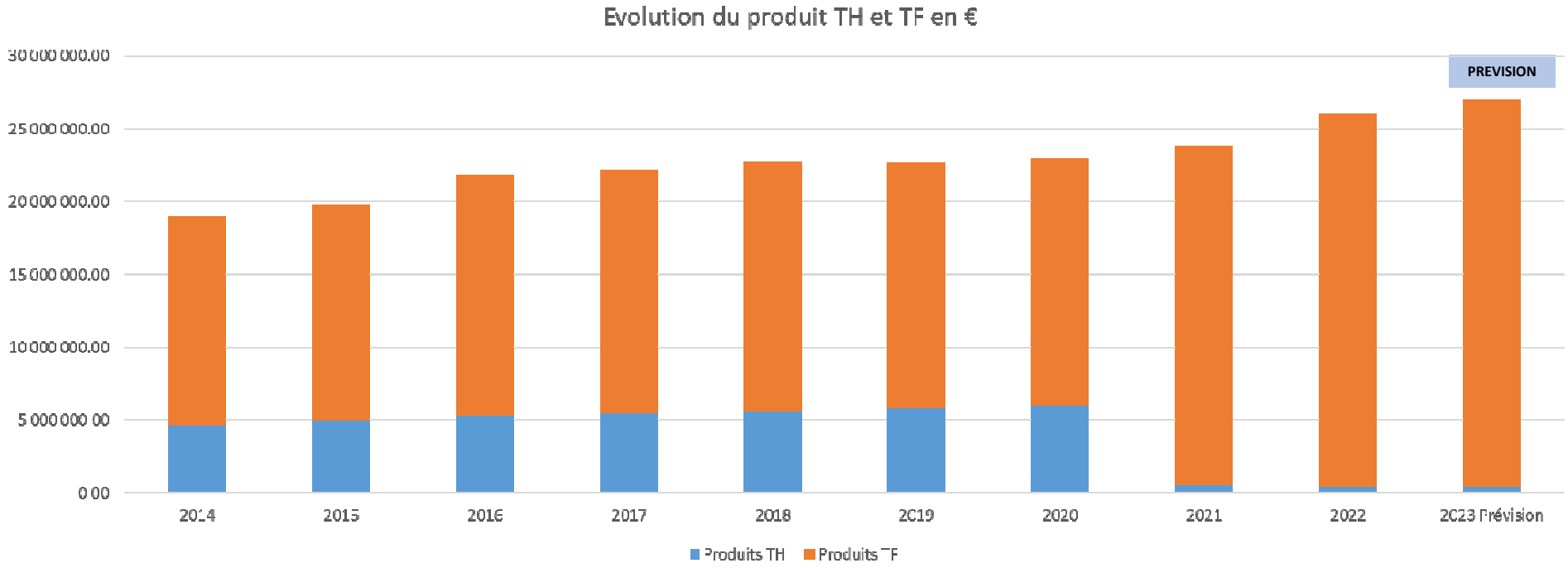

Suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient la composante principale de l'autonomie de ressources pour la Ville. La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière**, atteint **+7,1% en 2023** (contre 3,4% en 2022) comme le prévoit la loi de Finances 2023.
Pour rappel, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties, en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales.
A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.
Le taux de référence de la TFPB perçu par la Ville depuis le transfert de la part départementale de la TFPB est de 33,62%.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes ont été inscrites de manière prudente à hauteur de **52,96 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Impôts et taxes : 37,07 M€
- Dotations, subventions et participations : 4,75 M€
- Ventes de produits et prestations de services : 4,97 M€
- Atténuation de charges : 0,58 M€
- Autres : 5,59 M€

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Fonctionnement - Recettes

Évolution des principaux chapitres budgétaires en Millions d'€

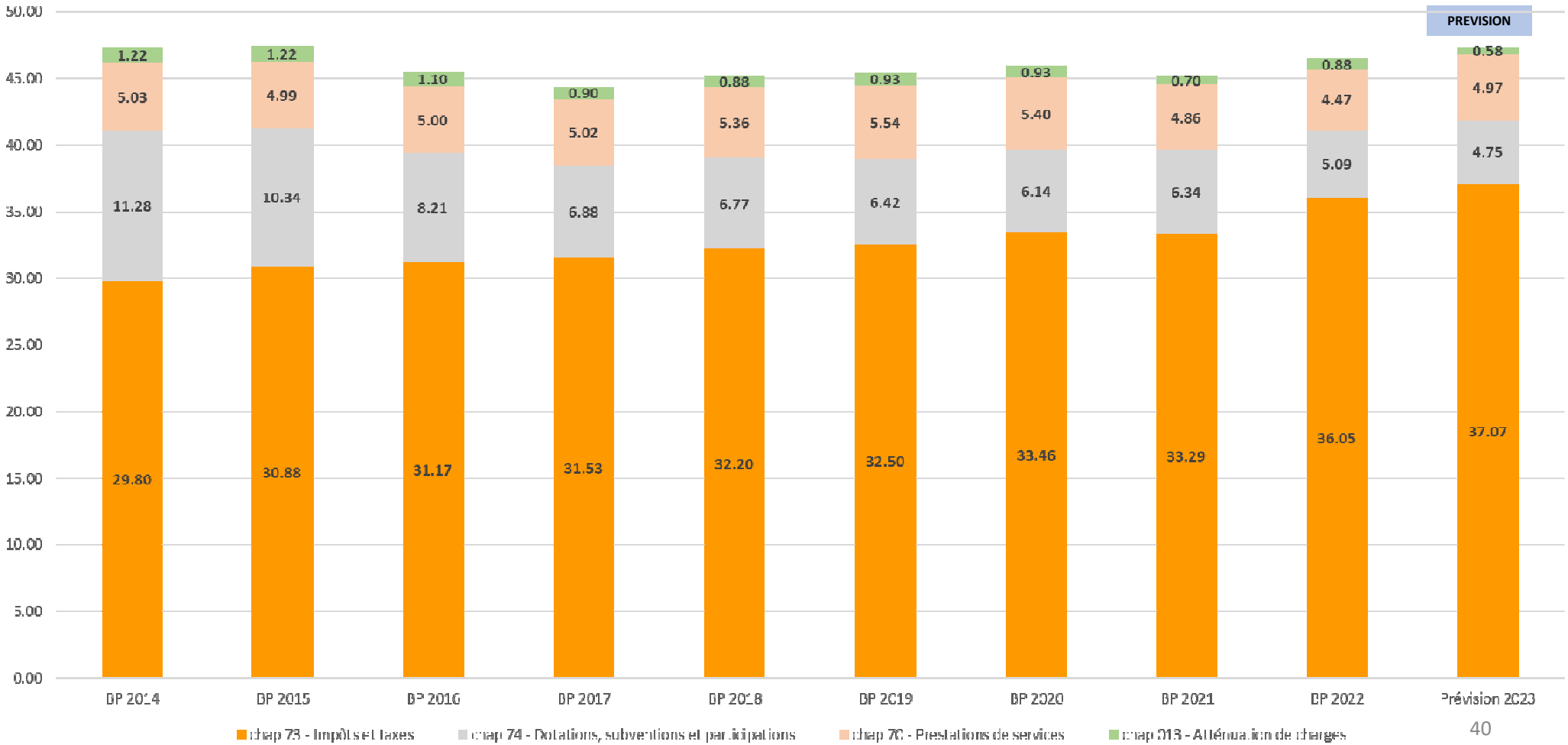

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses sont inscrites à hauteur de **53,91 M€** en section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi :

- Charges de personnel : 32,10 M€
- Charges à caractère général : 14,99 M€
- Autres charges de gestion courante : 1,31 M€
- Atténuation de produits : 1,45 M€

Soit un sous-total de : 49,85 M€

- Autres : 4,06 M€

Prévision de virement à la section d'investissement d'un montant de : 1,70 M€

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Fonctionnement - Dépenses

Évolution des principaux chapitres budgétaires en M€

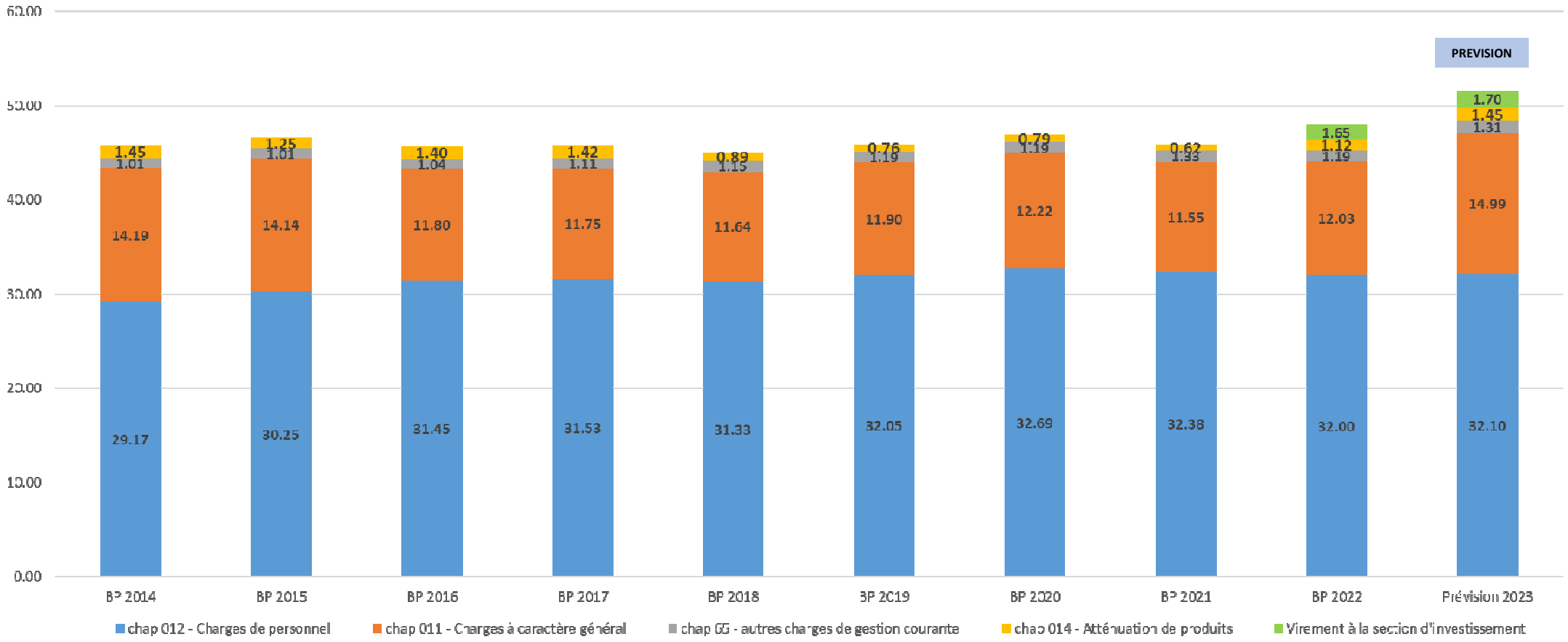

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Investissements - Dépenses

Résolument inscrite dans une démarche de transition écologique et poursuivant l'objectif de renforcer les solidarités au profit des Guyancourtoises et Guyancourtois, la Ville investit et réalise les travaux annuels d'entretien de l'ensemble de ses équipements et espaces publics.

Espace public / Cadre de vie

- ✓ Lancement des travaux pour le déploiement de nouvelles caméras de vidéo-protection
- ✓ Lancement des travaux pour le réaménagement du Bassin Lewigue
- ✓ Plantation d'arbres et végétaux
- ✓ Poursuite du changement des jeux et sols souples de divers sites
- ✓ Réfection de voiries
- ✓ Mise à jour du diagnostic des voiries communales
- ✓ Travaux de voirie de la rue Nicolas Ledoux
- ✓ Lancement de l'étude pour la réfection de la rue Brossolette
- ✓ Remplacement de diverses clôtures

Patrimoine bâti

- ✓ CTM : Fourniture et pose d'une pompe à chaleur dans les ateliers

Ecoles

- ✓ Groupe scolaire Delaunay/Morisot : poursuite des études préliminaires pour le programme de rénovation énergétique
- ✓ Groupe scolaire Fromont/Politzer : lancement des travaux de réhabilitation
- ✓ Groupe scolaire Robespierre : travaux de réhabilitation (3ème phase)
- ✓ Groupe scolaire Charlemagne/Dagobert : remplacement des huisseries voilées
- ✓ Groupe scolaire Langevin : installation de la centralisation d'extinction des éclairages sur l'alarme anti intrusion
- ✓ Groupe scolaire Poulenc/Brassens : Curage et inspection télévisuelle des réseaux enterrés

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Investissements - Dépenses

Crèches

- ✓ Poulbot : travaux de rénovation énergétique, isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries (2ème phase)

Equipements sportifs

- ✓ Complexe Maurice Baquet : lancement des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et travaux de réfection totale des vestiaires du gymnase
- ✓ Gymnase des Droits de l'Homme : remplacement des éclairages par des leds
- ✓ Gymnase de l'Aviation : modernisation du système de vidéo-protection

Maisons de quartier

- ✓ Centre Louis Pasteur : rénovation de la chaufferie par système hybride

Equipements culturels

- ✓ Ecole Municipale de Musique et de Danse : réfection des toitures terrasses
- ✓ Théâtre de la Ferme de Bel Ebat : rénovation de la chaufferie et installation d'une GTC

Bâtiments publics

- ✓ Poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements
- ✓ Locaux de la Petite Minière : travaux d'aménagement du hangar et travaux pour accueillir des locaux de stockage
- ✓ Travaux de mise aux normes des lignes de vie sur les toitures terrasses des équipements
- ✓ Travaux sur les installations électriques pour mise en conformité et en sécurité
- ✓ Travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité (AD'AP)

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Section d'Investissement

DEPENSES

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées : 2,94 M€
- Immobilisations incorporelles : 1,88 M€
- Immobilisations corporelles : 8,43 M€
- Immobilisations en cours : 2,41 M€
- Autres : 0,70 M€

RECETTES

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la taxe d'aménagement est estimé à 1,12 M€.
- Cessions des immobilisations à hauteur de 1,00 M€
- Prévision de virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1,70 M€
- Dotation aux amortissements d'un montant de 2,00 M€
- Subvention et fonds de concours d'un montant de 3,9 M€
- Autres recettes (d'ordre budgétaire) : 0,50 M€
- Le solde sera financé par l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 6,14 M€.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Programme Pluriannuel d'Investissements

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS DE LA COMMUNE	PROPOSITIONS BP2023	2 024	>= 2025	MONTANT ESTIME DE L'OPERATION TTC
AP/CP - Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Robespierre	823 054 €	- €	- €	2 156 328 €
AP/CP - Réhabilitation énergétique GS Delaunay Morisot	378 179 €	3 303 468 €	330 346 €	4 037 823 €
AP/CP - Réhabilitation GS Fromont Politzer	1 502 291 €	543 613 €	- €	2 110 340 €
AP/CP - Place Jacques Brel	105 000 €	3 000 000 €	155 000 €	3 301 911 €
AP/CP - Travaux piste d'athlétisme Baquet	2 200 000 €	- €	- €	2 302 682 €
AP/CP - Rue Brossolette	500 000 €	2 000 000 €	- €	2 500 000 €
Crèche Poulbot rénovation énergétique (2ème phase)	827 887 €			827 887 €
Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)	225 700 €		- €	225 700 €
Travaux électriques pour mise en conformité et mise en sécurité	250 000 €			250 000 €
Travaux de réfection totale des vestiaires - Gymnase Baquet	267 600 €			267 600 €
PPI - Rénovation complète des chaufferies	475 350 €	490 000 €	460 000 €	1 425 350 €
Remplacement des éclairages par du led - Gymnase des Droits de l'Homme	175 400 €			175 400 €
Travaux d'aménagement du hangar et Travaux pour locaux de stockage - La Minière	224 000 €			224 000 €
PPI - travaux de Vidéoprotection	150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
PPI - Travaux de Réaménagement Bassin Lewigue	120 000 €	150 000 €		270 000 €
PPI - Entretien annuel de divers bâtiments	1 414 299 €	2 500 000 €	2 500 000 €	6 414 299 €
INFRA - Entretien divers des Espaces Verts	212 400 €			212 400 €
INFRA - Gestion du domaine public (Etude de stationnement et mise au norme horodateurs)	60 000 €			60 000 €
INFRA - Travaux de Voirie	202 500 €			202 500 €
INFRA - Aménagement des espaces extérieurs	635 000 €			635 000 €
INFRA - Gestion patrimoniale annuelle des diverses Infrastructures		1 900 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €
				- €
TOTAL TRAVAUX	***10 748 660 €***	***14 037 081 €***	***5 495 346 €***	***31 849 220 €***
Urbanisme : Régularisations foncières	20 001 €	80 000 €	80 000 €	180 001 €
ACQUISITIONS TERRAINS	***20 001 €***	***80 000 €***	***80 000 €***	***180 001 €***
Plan Communal de Sauvegarde	25 000 €			25 000 €
Etudes diverses	21 600 €	50 000 €	50 000 €	121 600 €
Informatique - Acquisition de matériels et logiciel divers	564 252 €	300 000 €	300 000 €	1 164 252 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	***610 852 €***	***350 000 €***	***350 000 €***	***1 310 852 €***
PPI - Véhicules : Renouvellement des parcs automobile et engin	71 000 €	100 000 €	100 000 €	271 000
Autres services - Acquisition matériels divers	1 266 816 €	600 000 €	600 000 €	2 466 816
ACQUISITION DIVERS MATERIELS	***1 337 816 €***	***700 000 €***	***700 000 €***	***2 737 816 €***
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissement des subventions)	700 000	700 000 €	700 000 €	2 100 000
OPERATIONS D'ORDRE	***700 000 €***	***700 000 €***	***700 000 €***	***2 100 000 €***
Remboursement Capital de la dette	2 940 000	3 000 000 €	3 000 000 €	8 940 000
EMPRUNT	***2 940 000 €***	***3 000 000 €***	***3 000 000 €***	***8 940 000 €***
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**16 357 329 €**	**18 867 081 €**	**10 325 346 €**	**47 117 889 €**
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**10 213 527.47 €**	**6 501 192 €**	**6 067 471 €**	**18 200 136 €**
FCTVA Prévisionnel	1 000 000 €	1 982 665 €	2 417 471 €	5 400 136 €
Taxe d'aménagement	120 000 €			
Subventions et Fonds de Concours :	3 893 527	68 526	0	
Département - CDY+ Réhabilitation GS Fromont Politzer	***500 764***	68 526		
Région - CAR Réhabilitation GS Fromont Politzer	***333 333***			
Département - Travaux piste d'athlétisme Baquet (40%)	***753 230***			
Fonds de concours CASQY " Sport"	***564 922***			
DSIL 2023	***309 668***			
Fonds de concours CASQY 2022 et 2023	***1 431 611***			
Autofinancement (Dotation aux amortissements)	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	6 000 000 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €			
Prévision virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement	1 700 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €	5 000 000 €
Chapitre 024 - Produits de cessions	1 000 000 €	800 000 €	- €	1 800 000 €
Besoin de financement	6 143 801 €	12 365 889 €	4 257 875 €	

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Programme Pluriannuel d'Investissements 2023

DEPENSES

AP/CP
5,4M€

Travaux espaces publics et bâtiments communaux
5,3M€

Acquisitions de terrains, matériels informatiques et études
0,6M€

Remboursement capital
2,9M€

Achats véhicules et matériels
1,3M€

Opérations d'ordre
0,7M€

16 357 329€

RECETTES

FCTVA et Taxe d'aménagement
1,12M€

Subventions
3,9M€

Cessions foncières
1M€

Prélèvement sur la section de Fonctionnement
1,7M€

Autofinancement et opérations d'ordre
2,5M€

Emprunt à mobiliser
6,1M€

16 357 329€

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Programme Pluriannuel d'Investissements

Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) en cours :

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2023		Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de l'année 2025
	Nouvelle AP	Révision exercice N	Total cumulé	(réalisations au 31/12/2022)	RAR 2022	Crédits ouverts au BP2023		
Réhabilitation Robespierre	**2 156 328.00 €**	**0.00 €**	**2 156 328.00 €**	1 241 993.37 €	91 280.53 €	823 054.00 €	0.00 €	0.00 €
Piste athlétisme	**2 302 682.00 €**	**0.00 €**	**2 302 682.00 €**	46 648.66 €	56 032.64 €	2 200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Rue Brossolette	**2 500 000.00 €**	**0.00 €**	**2 500 000.00 €**	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €
Place Jacques Brel	**3 301 911.00 €**	**0.00 €**	**3 301 911.00 €**	13 434.90 €	28 476.00 €	105 000.00 €	3 000 000.00 €	155 000.00 €
Réhabilitation GS Delaunay/Morisot	**4 037 823.00 €**	**0.00 €**	**4 037 823.00 €**	22 607.92 €	3 600.00 €	378 179.00 €	3 303 468.00 €	330 346.00 €
Réhabilitation GS Fromont/Politzer	**2 110 340.00 €**	**0.00 €**	**2 110 340.00 €**	19 560.85 €	46 479.81 €	1 502 291.00 €	543 613.00 €	0.00 €
TOTAL	**16 409 084.00 €**	**0.00 €**	**16 409 084.00 €**	**1 344 245.70 €**	**225 868.98 €**	**5 508 524.00 €**	**8 847 081.00 €**	**485 346.00 €**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Subventions d'investissement

- ✓ **Contrat d'aménagement régional (CAR) 3 opérations – Montant maximal de 1M d'€ pour l'ensemble des opérations**
  - **Rénovation énergétique du GS Fromont/Politzer.** Coût estimé des travaux : 1 423 226 euros HT **subvention maximale : 333 333 euros soit 23%**
  - **Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot**. Coût estimé des travaux : 3 374 853 euros HT **subvention maximale: 333 333 euros soit 10%**
  - **Réhabilitation de la place J. Brel**. Coût estimé des travaux : 2 751 592 euros HT **subvention maximale : 333 334 euros soit 12%**

- ✓ **Contrat de développement Yvelines + (CDY +) 4 opérations dont 3 également présentées au titre du CAR**
  - **Rénovation énergétique du GS Fromont/Politzer.** Coût estimé des travaux: 1 423 226 euros HT **subvention maximale: 569 290 euros soit 40%**
  - **Rénovation énergétique du GS Delaunay/Morisot.** Coût estimé des travaux: 3 374 853 euros HT **subvention maximale: 1 181 198 euros soit 35%**
  - **Réhabilitation de la place J. Brel.** Coût estimé des travaux: 2 751 592 euros HT. **Subvention maximale: 1 375 796 euros soit 50%**
  - **Rénovation de la piste d'athlétisme du gymnase Maurice Baquet.** Coût estimé des travaux : 1 883 0766 euros HT **subvention maximale: 753 230 euros soit 40%**

- ✓ **Fonds de concours Sport et Culture de la CASQY – opération également présentée au titre du CDY+**
  - **Rénovation de la piste d'athlétisme du gymnase Maurice Baquet.** Coût estimé des travaux : 1 883 0766 euros HT **subvention estimée : 564 922 euros soit 30%**

- ✓ **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - taux maximal de 80%**
  - **Remplacement de la chaufferie de la Ferme de Bel Ebat.** Coût estimé des travaux : 188 355 euros HT
  - **Remplacement de la chaufferie du centre social Pasteur.** Coût estimé des travaux : 198 730 euros HT

- ✓ **Fonds vert - proposition de projet rénovation de l'éclairage du Gymnase des Droits de l'Homme**

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Structure et gestion active de la dette

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Structure et gestion active de la dette

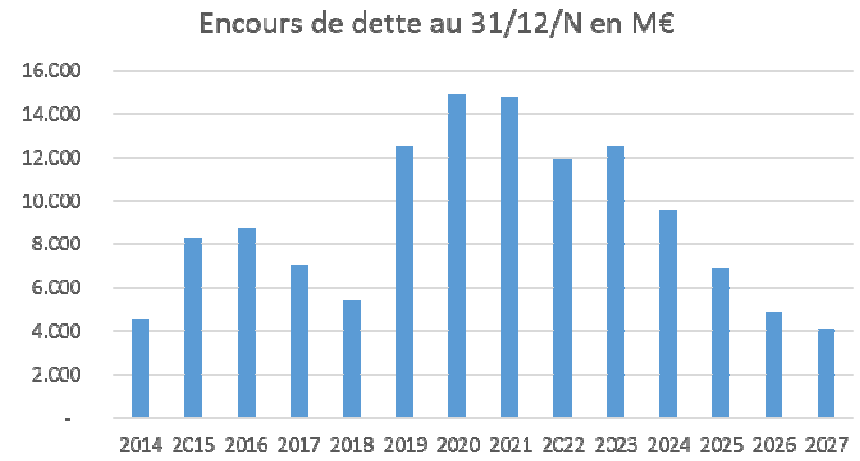

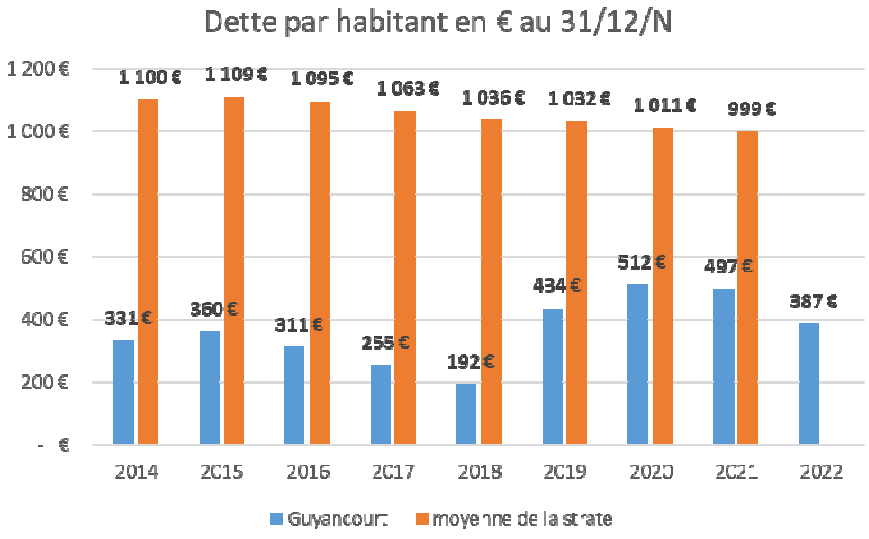

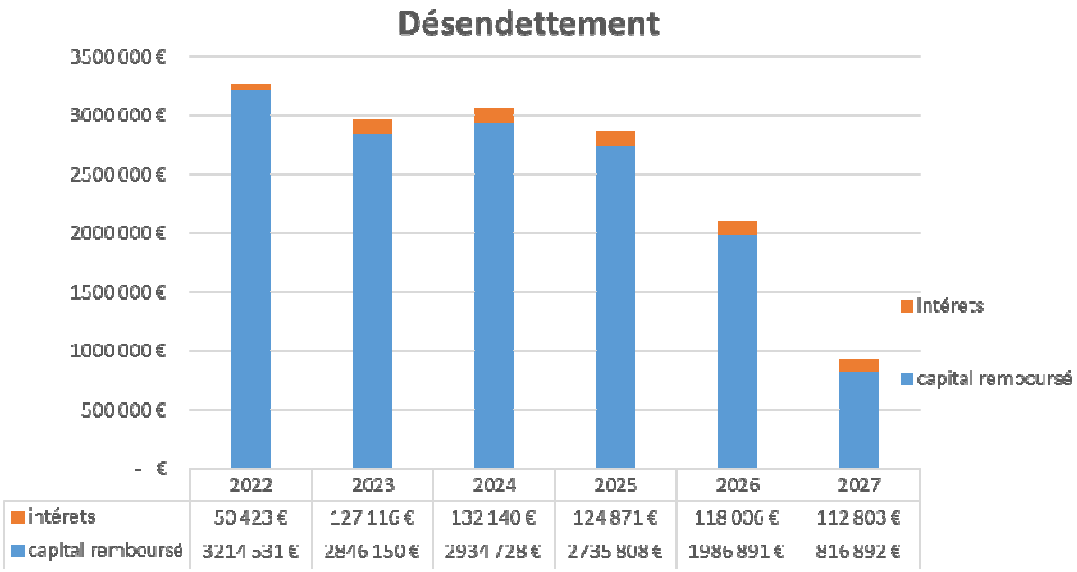

La ville a contracté en décembre 2022 3 emprunts à taux fixe pour une durée de 10 ans et d'un montant total de 3.500.000€ auprès de la Banque Postale.
La mobilisation de ces emprunts se fera au 1er trimestre 2023.

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette est de 11 577 969€, soit 387€ par habitant (hors nouveaux contrats).

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Structure et gestion active de la dette

Dette par type de risque : 100% de la dette est à taux fixe

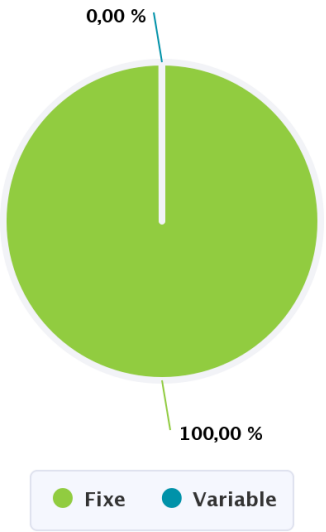

Selon les critères de classification de la Charte de bonne conduite (Gissler), l'intégralité de la dette de la collectivité est non risquée.

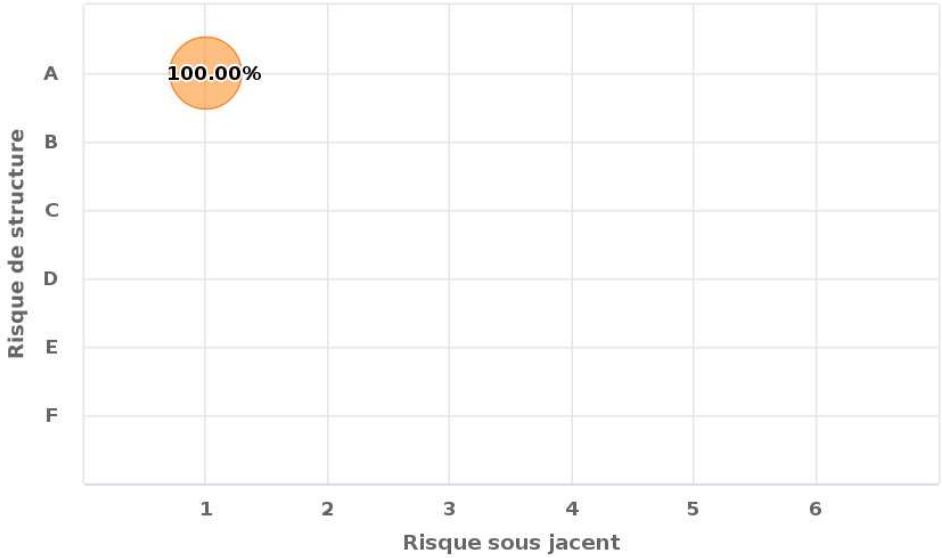

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

VILLE DE
GUYANCOURT

ROB 2023

Politique en matière de Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

Rappel du cadre législatif et réglementaire

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) prévoient, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, la production d'un rapport qui, pour les communes de plus de 10 000 habitants, comprend une présentation de la structure et précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie de nombreuses dispositions du statut de la fonction publique territoriale et notamment l'évolution des instances de dialogue social, l'élargissement du recours aux contractuels et la mise en place de la prime de précarité, la modification des modalités de recrutement et d'évolution des carrières, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la mise en place des lignes directrices de gestion et l'instauration de la rupture conventionnelle.

La politique en matière de gestion des Ressources Humaines de la ville de Guyancourt repose sur la qualité de vie au travail de ses agents dans un objectif d'amélioration continue du service rendu aux Guyancourtoises et Guyancourtois.

Cette volonté politique a été réaffirmée dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion prévues par la loi dite de transformation de la fonction publique.

Les lignes directrices de gestion, nouvel outil et document de référence en matière de gestion des Ressources Humaines visent à :

1/ Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

2/ Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

3/ Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles précisent les mesures en faveur de l'évolution professionnelle des agents et l'accès à des responsabilités supérieures.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

En matière de qualité de vie au travail, la ville de Guyancourt mène depuis plusieurs années des actions participant à l'amélioration des conditions de travail de ses agents au moyen de l'acquisition de mobiliers et matériels ergonomiques et l'accompagnement à l'adoption des bons gestes et postures à travers des sessions de formations. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est érigée au rang de politique publique et la ville a adopté en la matière un plan triennal d'actions, prévu par la loi du 6 août 2019. La ville a également élaboré un plan d'actions de lutte contre les risques psychosociaux (RPS), à l'appui d'un diagnostic mené en interne par la conseillère en prévention. La commune contribue financièrement et accompagne les agents en situation de handicap, dans le cadre de l'acquisition de matériels adaptés afin de favoriser un maintien dans leur emploi.

En matière de temps de travail et conformément à la loi de 6 août 2019, la commune a initié tout au long de l'année 2021 la réflexion à travers la constitution de plusieurs groupes de travail dans une perspective du passage aux 1607h effectives au 1er janvier 2022. Plus de 30 réunions avec l'ensemble des agents de la collectivité et les organisations syndicales ont été organisées menant à la définition d'un temps de travail spécifique aux 120 métiers représentés à la ville de Guyancourt. Cette étude concertée sur la mise en œuvre du nouveau temps de travail au 1er janvier 2022 a été présentée aux membres du Comité technique du 10 décembre 2021 avant d'être adoptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2021. **Désormais, le temps de travail annuel des agents communaux est de 1 607 heures**. Selon les métiers occupés par les agents de la collectivité, le temps de travail varie de 37h30 à 39h effectives par semaine et certains agents disposent d'une annualisation de leur temps de travail en raison des sujétions particulières de leurs métiers.

Dans le prolongement de la mise en place des 1 607h au 1er janvier 2022, la Ville s'est engagée à structurer un groupe de travail composé d'agents, de directeurs de service et de représentants des organisations syndicales à l'effet de définir une méthode d'analyse de ces sujétions et ensuite formuler des **propositions au titre de la compensation de ces sujétions particulières**.

Le groupe de travail a pris le temps d'examiner les contraintes des différents métiers en travaillant en interaction avec les services exposés à des contraintes particulières. Le groupe a proposé d'attribuer des points en fonction des contraintes établies, afin d'objectiver le mieux possible les sujétions particulières. Trois niveaux ont été définis et chacun d'entre eux correspond à un niveau de compensation en minutes par semaine ou en jours annuels. Ces modalités de compensation ont été étudiées pour répondre au bien être des agents mais également au regard du fonctionnement du service pour s'adapter au mieux.
Le niveau de compensation oscille entre 2 jours de repos complémentaires par an (Niveau 1) à 60 minutes de travail en moins par semaine (Niveau 3).

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

Depuis plusieurs années, **la ville poursuit un travail de lutte contre l'absentéisme**. Malgré les actions entreprises, le nombre de jours d'arrêts (pour maladies ordinaires et accidents du travail) est passé de 22 930 en 2021 à 26 530 en 2022.

Les avantages proposés aux agents par la commune sont :

- ✓ Attribution de logements de fonction dans le cadre de la réalisation d'astreintes techniques ou administratives
- ✓ Adhésion par la ville au CNAS (162 000€)
- ✓ Conclusion d'une convention de participation pour la mutuelle et la prévoyance (garantie du maintien de salaire)
- ✓ Amicale du personnel (versement d'une subvention par la ville à hauteur de 82 861 € en 2023)
- ✓ Indemnité de télétravail
- ✓ Mise en place du forfait Mobilité Durable

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de **6%** de l'effectif total de leurs salariés.
A ce titre, la ville compte dans ses effectifs **8,30%** d'agents en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

Au 31 décembre 2022, la Ville de Guyancourt comptait **703** agents.

Le présent rapport établi sur la base de données consignées dans le Rapport Social Unique (**données de 2021**).

En 2022, la Ville de Guyancourt comptait **703** agents équivalents temps plein (ETP) tous effectifs confondus (et 29 agents à temps partiel) répartis comme suit :

- 450 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 253 agents non titulaires sur emplois permanents

EVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires et stagiaires	524	528	524	535	503	501	484	450
Contractuels	213	207	201	203	235	241	229	253
TOTAL	737	735	725	738	738	742	713	703

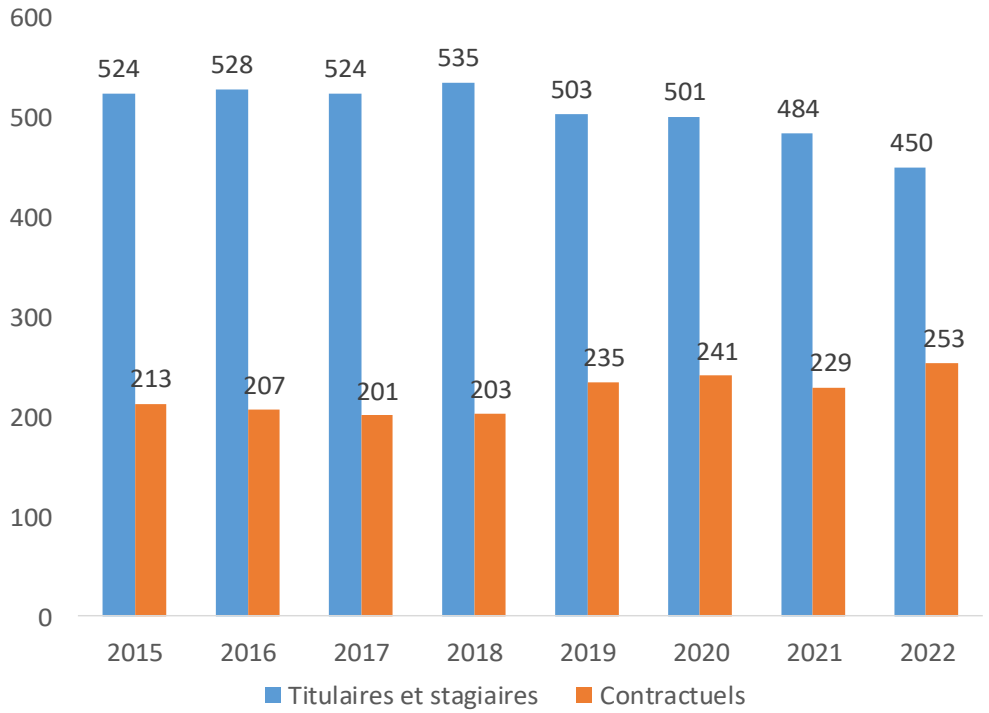

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

Part des titulaires et non titulaires

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	66%	74%	68%	32%
Non-titulaires	34%	26%	76%	24%

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Filière administrative	16	105	**122**	6	30	**37**
Filière technique	84	81	**179**	24	85	**119**
Filière culturelle	13	6	**20**	7	6	**14**
Filière sociale	0	36	**38**	0	12	**8**
Filière médico / sociale	1	56	**55**	0	12	**19**
Filière police municipale	11	1	**13**	0	0	**0**
Filière sportive	4	2	**5**	1	1	**3**
Filière animation	22	47	**69**	23	21	**41**

Un personnel fortement féminisé qui s'explique en partie par le développement de certains services à la population, comme les secteurs de l'éducation et de la petite enfance. Le pourcentage d'agents féminins atteint même 93.30% au service de la Vie des Ecoles (entretien, restauration, ATSEM), 98.55% dans la filière médico-sociale et 100% dans la filière sociale.

Précisément, la ville dispose de :

- ✓ **12 écoles maternelles / 11 écoles élémentaires/une école primaire (maternelle et élémentaire)**
- ✓ **10 centres d'accueil de loisirs**
- ✓ **8 Multi Accueils Collectifs et Familiaux**
- ✓ **2 structures dédiées aux jeunes : le Point Jeunes (11-15 ans) et le Phare Jeunesse (15-25 ans)**
- ✓ **1 relais petite enfance**
- ✓ **1 école des parents /1 lieu d'accueil parents-enfants**

La ville dispose d'un personnel particulièrement important au service Vie des écoles (agents d'entretien et de restauration, ATSEM), au service petite enfance et au service périscolaire. Cette particularité explique également que la filière technique soit majoritairement féminine.

A Guyancourt, la filière culturelle est atypique puisque majoritairement masculine. Elle est composée essentiellement d'enseignants artistiques à l'Ecole Municipale de Musique. En effet, la ville ne dispose pas de personnel de bibliothèque ou de médiathèque qui relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Soit :

71% Femmes

29% Hommes

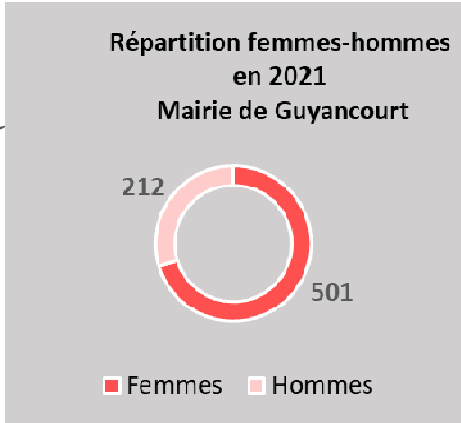

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

La rémunération

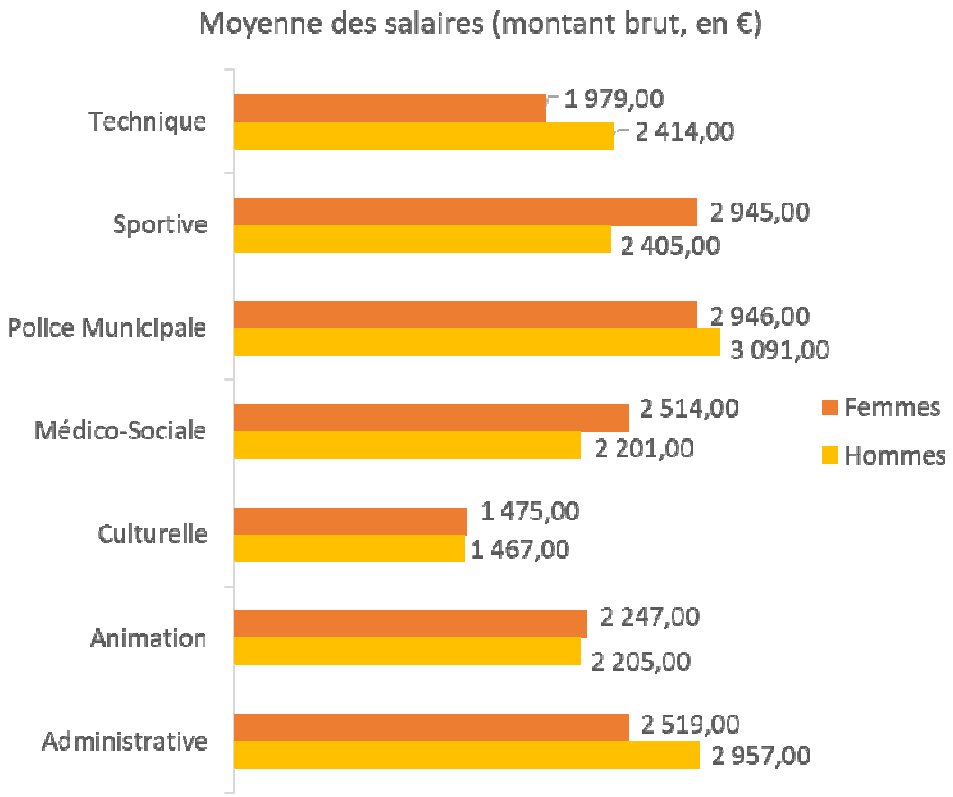

Ce graphique illustre la moyenne des rémunérations mensuelles des femmes et des hommes, en neutralisant les effets des arrivées et départs en cours d'année ainsi que les temps partiels.

Le comparatif s'effectue dès lors qu'il y a au moins une femme ou un homme sur le grade.

Les écarts s'expliquent également par le nombre important de femmes ou d'hommes dans une filière.

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

Des dépenses de personnel contenues

En 2023, la Ville prévoit des dépenses de personnel pour un montant estimé à environ 32 100 000€.

Cette stabilité globale sera réalisée malgré l'existence de facteurs à la hausse comme à la baisse au cours de l'année à venir :

- ✓ La revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5% depuis le 1er juillet 2022
- ✓ La hausse du SMIC pour un montant d'environ 31 033€
- ✓ Les prévisions de recrutement pour 1 300 000 euros
- ✓ La masse salariale réalisée en 2022 s'établit à 30 652 403,28 euros

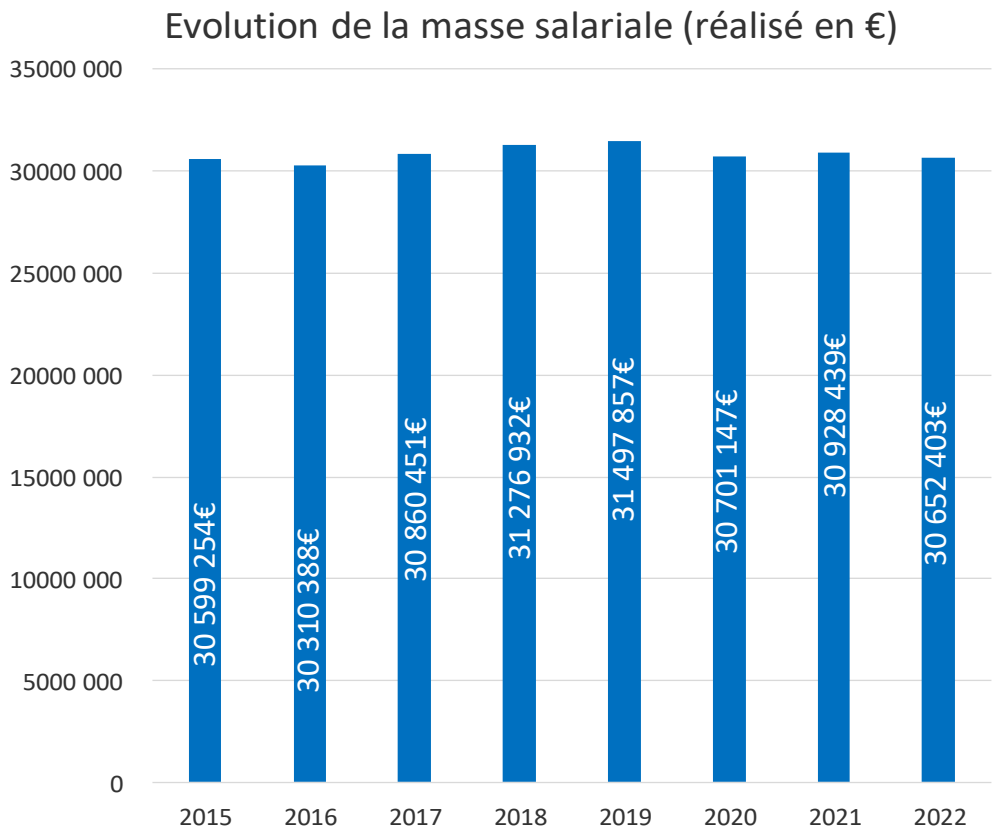

GUYANCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 078-217802974-20230214-2023_02_013-DE

Politique en matière de Ressources Humaines

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Afin de continuer à assurer un service au public de qualité, la Ville de Guyancourt poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences permettant d'avoir une vision à moyen terme des besoins en compétences de ses agents.
La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences vise à développer :

- ✓ Un dialogue de gestion stratégique des ressources humaines
- ✓ Un accompagnement de la montée en compétences collectives
- ✓ Un accompagnement et la transformation des services intégrant une évolution des métiers
- ✓ Une gestion individualisée des parcours professionnels
- ✓ Une organisation et la transmission tant des savoirs que de la mémoire collective

Les actions initiées depuis quelques années seront poursuivies sur 2023 :

- ✓ Lutte contre l'absentéisme avec une analyse des causes permettant de cibler les actions à mener (aménagement de poste, mobilité, formation,…)
- ✓ Développement et renforcement d'une politique santé sécurité au travail animée par la conseillère de prévention,
- ✓ Poursuite de la politique en matière de prévention des risques et amélioration de la qualité de vie au travail par le biais d'aménagements de postes de travail ou de l'environnement de travail direct des agents en lien avec la médecine du travail et les professionnels de santé (ergonome,…)
- ✓ Optimisation des ressources avec une analyse fine et systématique pour chaque agent (retraite, mutation, …)
- ✓ Mise en place des sujétions particulières afin de réduire le temps de travail des agents ayant des contraintes particulières ou exposés à la pénibilité
- ✓ Réflexion engagée sur la revalorisation de la protection sociale complémentaire
- ✓ Chantier sur le pesage des postes afin de réformer le régime indemnitaire

GUYANCOURT